



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Concours externe et CAFEP correspondant

Rapport présenté par Gilles FERRÉOL
Professeur à l'Université de Franche-Comté
Président du jury

Session 2012

PRÉSENTATION DU RAPPORT

La session 2012 s'inscrit dans la continuité des précédentes. Les statistiques ci-dessous le confirment :

	CAPES Externe	CAFEP-CAPES
Nombre de postes mis au concours	110	20
Nombre total d'inscrits y compris ENS	1185	221

ADMISSIBILITÉS	CAPES EXTERNE	CAFEP- CAPES
Nombre de présents à la première épreuve	385	64
Nombre de présents à la deuxième épreuve	375	61
Nombre d'admissibles	190 dont 4 ENS	21
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	49,60	34,42
Barres d'admissibilité	39/120 soit 6,5/20	36/120 soit 6/20

ADMISSIONS	CAPES EXTERNE	CAFEP- CAPES
Nombre d'admis	110	8
Moyenne générale des admis	10,1	9,05
Total des points obtenus par le major du concours	175,5	151,5
Moyenne sur 20 obtenue par le major du concours	14,63	12,63
Barres d'admission	91,50/ 240 soit 7,63/20	91,50 /240 soit 7,63/20

On trouvera, dans les pages qui suivent, d'autres données chiffrées, des commentaires plus techniques et, pour chaque épreuve (dissertations, leçon et dossier), des éléments de correction détaillés, ainsi que diverses recommandations.

Une connaissance précise des « règles du jeu » est ici essentielle et constitue, à l'évidence, l'une des clés de la réussite. Encore faut-il lui associer une préparation spécifique, privilégiant rigueur et méthode.

Qu'il me soit permis, tout en félicitant les heureux lauréats et en souhaitant bonne chance à tous ceux qui postuleront l'an prochain, de remercier très sincèrement les membres du jury, dont j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme, madame la proviseure du lycée Paul Valéry (et ses collaborateurs) qui ont contribué à ce que les épreuves orales se déroulent dans d'excellentes conditions, l'équipe des surveillants, les personnels du SIEC d'Arcueil et de la DGRH, notamment Régis Malige, dont l'expérience d'une vingtaine d'années dans la gestion des concours et la grande disponibilité ont toujours permis de résoudre les difficultés imprévues.

Gilles FERRÉOL
Professeur des Universités
Président du jury

COMPOSITION DE SCIENCE ECONOMIQUE

Membres du jury : Denis AKAGÜL, Odile ALTAY-MICHEL, Gildas APPERE, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Carole BOLUSSET, Emmanuel BUISSON-FENET, Karine CHARLES, Anne-Mary DRAI, Nicole DUVERT, Christian FEYTOUT, Nathalie GINESTE, Anne KEMPF, Philippe NOREL, Claude ROUSSEAU, Sandrine VANGREVELYNGHE

Rapporteur : Philippe NOREL

Sujet de dissertation : Libre-échange et croissance économique (16 points)

Question portant soit sur l'histoire de la science économique soit sur l'épistémologie de la discipline : Existe-t-il des lois en économie ? (4 points)

Remarques générales sur l'épreuve

En 2012, sur 1185 inscrits au concours du CAPES externe, 384 candidats ont remis une copie sur l'épreuve de science économique. Ce chiffre constitue une nette progression par rapport au concours 2011 (326 copies), soit donc une hausse de 17,8%. La moyenne des notes est de 6,75 pour l'ensemble des présents, contre 5,94 en 2011. En ce qui concerne les 186 candidats admissibles, leur moyenne est de 9,73, soit un chiffre très proche du résultat de 2011 (9,63). Cette valeur reste cependant nettement inférieure à celles de 2010 (10,36) et 2009 (10,8), confirmant donc la tendance à la baisse observée l'an dernier sur cette cohorte des admissibles. L'écart-type de la distribution des notes des présents était de 3,83 contre 2,79 pour les notes des seuls admissibles. Les notes vont de 0 à 17.

Au CAFEP, sur 221 inscrits, 63 ont remis une copie et 21 ont été déclarés admissibles. La moyenne des présents a été de 5,06, presque au même niveau que l'an dernier (5,2). La moyenne des admissibles s'est élevée à 8,60, soit nettement en retrait par rapport à 2011 (9,35), ce qui s'explique partiellement par l'augmentation du nombre des admissibles. L'écart-type de la distribution des notes des présents fut de 3,60, contre 3,25 pour les admissibles. Les notes vont de 0 à 18.

Le maintien d'une moyenne relativement faible pour les admissibles s'explique peut-être en partie par le petit nombre de candidats qui composent effectivement, phénomène reflétant éventuellement la faible attractivité du concours auprès des meilleurs étudiants. Les sujets de l'épreuve d'économie étaient, par ailleurs, suffisamment « classiques » pour ne pas introduire de biais dans l'évaluation en regard des années précédentes. Enfin et à la différence de l'an dernier, il apparaît que les candidats ont en moyenne mieux respecté la règle de proportionnalité entre les deux parties du sujet (un cinquième environ pour la question d'épistémologie), ce qui a évité certaines auto-pénalisations pour les candidats.

Sur le sujet de dissertation, quelques erreurs statistiquement représentatives ont pu être relevées :

1. Plusieurs candidats n'ont pas centré le libre-échange sur la circulation des biens et services. Si l'on peut admettre, dans une définition large, que la liberté de circulation des facteurs de production (travail et capital) constitue un pan du libre-échange, elle ne saurait constituer le cœur du sujet. On peut du reste se demander si l'on « échange » internationalement ces facteurs (flux souvent très déséquilibrés) alors que les recettes d'exportations de biens et services permettent bien de payer symétriquement des importations. Par ailleurs, la prééminence donnée alors aux flux de capitaux aboutissait à des dérives sur la globalisation financière qui devenaient hors-sujet.
2. Dans la même veine, une proportion importante des candidats a simplement assimilé libre-échange et mondialisation (deux notions pourtant clairement identifiées dans le programme de

Terminale ES), confondant ainsi une norme théorique (par ailleurs aussi principe de politique économique) avec une construction historique à visages multiples. Cette confusion a été clairement sanctionnée, notamment parce qu'elle a donné lieu à des développements hors-sujet.

3. Si la plupart des candidats ont vu que la problématique principale gravitait autour des effets du libre-échange sur la croissance, seule une minorité s'est posée la question de « l'inversion de la relation ». Il semblait méthodologiquement important de le faire, quitte à conclure rapidement que ce retournement ne pouvait être exprimé dans des termes symétriques : la croissance n'a pas d'effet direct sur le libre-échange... Et traiter alors des conséquences de la croissance sur l'ouverture internationale devenait hors-sujet. On pouvait, en revanche, montrer que la croissance peut avoir une incidence sur l'acceptabilité du libre-échange et les politiques commerciales menées. Il était aussi possible de traiter de cette relation inverse dans le cas des économies hégémoniques (la puissance dominante et en croissance a presque toujours intérêt au libre-échange) comme dans le cas des économies émergentes. On développera deux thématiques possibles liées à ce retournement dans le corrigé proposé ci-après.
4. Si la plupart des candidats ont cité les théories de base de l'échange international, trop peu encore les présentent de façon juste et exhaustive. Parmi les défauts les plus fréquents, une certaine confusion entre les thèses de Smith et de Ricardo, une incapacité à justifier précisément la thèse ricardienne, une présentation tronquée du théorème Heckscher-Ohlin-Samuelson (oubli notamment de l'égalisation tendancielle du prix relatif des facteurs). Par ailleurs, John Stuart Mill n'est presque jamais cité. Les nouvelles théories du commerce international sont parfois évoquées mais rarement rapportées à la problématique du libre-échange et semblent alors plus relever de la démonstration d'une érudition convenue.
5. Peu de copies vont au-delà du raisonnement théorique statique pour aborder la dimension dynamique du problème. Le gain immédiat est supposé facteur automatique de croissance, au détriment d'une analyse des impasses structurelles dans lesquelles le respect des avantages comparatifs initiaux pousse les économies primo-exportatrices. La structuration des économies, leur industrialisation, leur montée en compétitivité sont trop rarement abordées en tant que relativisation des thèses élémentaires.

Le jury a donc valorisé les copies qui ont su éviter ces écueils. En revanche, il a sanctionné les copies, heureusement en nombre limité, traitant du libre-échange en première partie, de la croissance en seconde partie, et établissant un lien au mieux en conclusion. Il a examiné attentivement les nombreuses copies qui ont choisi un plan de type « le libre-échange entraîne la croissance, mais peut aussi lui nuire... » en distinguant cependant entre les travaux qui ont simplement énuméré des arguments des deux côtés et ceux qui ont tenté de théoriser/hierarchiser leurs éléments de réflexion. Très peu de copies ont fait l'effort de problématiser le lien inverse de façon à déboucher sur une seconde partie élaborée.

Sur **le sujet d'épistémologie économique**, on relève aussi des erreurs fréquentes comme l'incompréhension de la nature des « lois » évoquées dans le sujet. Au-delà de ces méprises, on peut globalement distinguer quatre types de copie :

1. Un effectif non négligeable des copies (légèrement inférieur à 10%) a traité du « droit en économie », tentant alors de montrer qu'une économie concrète a besoin de « lois juridiques » pour fonctionner. Cette confusion, démontrant une véritable incompréhension du sujet, a évidemment été sanctionnée.
2. De nombreux candidats se sont contentés de citer et de développer une ou plusieurs lois (loi d'Engel, loi des rendements décroissants, relation de Phillips, etc.) afin de prouver « l'existence des lois en économie ». Cette simple illustration a empêché les candidats concernés d'obtenir une note satisfaisante.

3. Lorsque les candidats ont tenté de poser le problème de l'existence de lois au sens scientifique du terme, ils se sont assez souvent contentés de discuter à plat de la validité de lois économiques, de leur « vérification empirique », négligeant d'utiliser des connaissances épistémologiques plus générales. Ils se sont ainsi privés de la note maximale mais ont reçu cependant un accueil assez favorable.
4. Très peu de copies ont fondé leur réflexion quant à l'existence des lois sur la question de leur acceptabilité ou scientificité, à la fois en général et en économie. On note cependant un pourcentage non négligeable de copies connaissant Popper, Kuhn, Lakatos et tentant de s'en servir. L'évocation des épistémologues de l'économie (Robbins, Friedman, Knight, etc.) est en revanche beaucoup plus rare.

Eléments de correction du sujet de dissertation

Libre-échange : à la fois une doctrine, fondée sur les théorèmes standard de l'économie internationale (avantage relatif ricardien, Heckscher-Ohlin-Samuelson), et un ensemble de pratiques visant à diminuer le protectionnisme (cas du GATT), puis à assurer l'accès libre aux marchés sur la planète (politique de l'OMC). Le libre-échange est d'abord celui des marchandises (biens et services) mais concerne par extension aussi le capital, le travail, les connaissances.

Croissance économique : taux d'augmentation du produit d'économies nationales (voire de l'économie mondiale), sans doute à distinguer du terme de développement, même si le lien est fort entre les deux notions. Dans la mesure où la croissance est une condition permissive cruciale du développement, le lien libre-échange/développement constitue une extension possible (à maîtriser) de la problématique posée. Par ailleurs, le sujet peut être abordé avec des variantes selon que l'on parle d'une croissance nationale ou d'une croissance globale.

La problématique peut s'énoncer très immédiatement : le libre-échange (théorie + pratiques) favorise-t-il la croissance ? Plus précisément, le lien à démontrer ou à infirmer passe nécessairement par un pôle intermédiaire « commerce extérieur ». Soit donc : le libre-échange favorise-t-il la croissance via le développement du commerce international ? Il existe un lien de sens inverse entre croissance et commerce international (la croissance du revenu stimule le commerce via les élasticités revenu des importations et exportations) mais cela ne débouche pas automatiquement sur plus de libre-échange. Le sujet peut, et sans doute doit, ne pas être réduit à ce lien univoque.

En premier lieu, on sait que la croissance d'économies nationales dominantes entraîne ou renforce en général leur ouverture, souvent en position de force, ce qui pousse ces pays à prôner le libre-échange (cas de l'Angleterre de la révolution industrielle, des Etats-Unis après 1945, sans doute aujourd'hui de la Chine – avec des ambiguïtés fortes en pratique) : c'est donc la question du rôle de l'économie hégémonique dans la promotion du libre-échange qui peut être abordée. Au passage, c'est aussi la capacité de la croissance à stimuler le commerce extérieur qui peut être traitée au plan historique. Il existe de la sorte une « sous-problématique » que l'on nommera croissance de l'économie hégémonique et instrumentalisation du libre-échange.

En second lieu, on ne peut se contenter de constater, de corrélérer (ou non) libre-échange et croissance (théoriquement et empiriquement). On doit sans doute étudier comment, par quelles voies, quelles médiations, le libre-échange et l'ouverture en résultant agissent sur la croissance économique. Au plan d'une économie, on observe évidemment la relation d'abord avec la comptabilité nationale (hausse immédiate de X-M). Mais plus qualitativement, la question se réduit-elle à des hausses induites de productivité (dans la foulée de la division du travail stimulée par le marché externe, évoquée par Smith – croissance dite smithienne) ? Comment agit, par exemple, la liberté commerciale dans le cadre des approches de la croissance endogène ? Peut-il s'agir d'une stimulation institutionnelle propre au

commerce extérieur et permettant de renforcer les institutions économiques, par exemple en justifiant le développement des marchés de facteurs de production ? Soit donc une sous-problématique sur les médiations entre libre-échange et croissance.

Sur ces bases, on peut classiquement ne traiter que la problématique immédiate sous la forme d'un plan « oui, mais » qui articulerait une partie démontrant théoriquement et empiriquement pourquoi le libre-échange entraîne la croissance, puis une partie présentant les lourdes incertitudes existant quant à cette relation. On peut aussi imaginer un plan thématique traitant, dans une première partie, de la relation de causalité supposée (reprenant donc en une partie l'essentiel des éléments présents dans le plan précédent), puis montrant, dans un second temps, que la relation est plus complexe qu'un simple lien causal univoque et qu'il peut exister différents points de vue sur le libre-échange selon que l'on se situe dans le pays hégémonique ou dans un pays émergent.

Ce second plan donnerait par exemple :

I. Le libre-échange stimule la croissance

A/ Une relation enracinée et discutée dans la théorie économique...

1. Les théories du commerce international poussent à la spécialisation internationale (en fonction d'avantages naturels chez Smith et Ricardo ou des dotations factorielles chez Heckscher-Ohlin-Samuelson), permettant des avantages immédiats susceptibles *a priori* de stimuler la croissance (justification du libre-échange). Cependant, il y a loin d'un avantage en termes de bien-être tiré de la spécialisation à la croissance régulière sur le long terme.
2. Les approches en termes de multiplicateur du commerce extérieur montrent la réciprocité au cœur de ce lien : en situation de libre-échange, la croissance induite en A par ses exportations stimule en retour des importations en provenance de B, donc une croissance en B qui, etc. Néanmoins, les calculs concrets du multiplicateur montrent que ce dernier reste faible, sauf dans les situations d'ouverture ou de relance concertées.
3. Smith en a développé les mécanismes précis : exportations sur le marché mondial poussant à la division du travail (interne et externe à l'entreprise), gains de productivité, voire baisse des prix qui renforce l'étendue du marché global et amène une croissance dite smithienne (sans progrès technique). De fait, Smith s'oppose ici à Ricardo en ce qu'il montre l'effet du commerce extérieur sur la rentabilité des entreprises sans passer par le biais d'une baisse éventuelle du taux de salaire. Il se pose aussi dans une perspective dynamique, privilégiant la structuration du tissu économique à l'avantage statique.
4. Les théories de la croissance endogène, qui intègrent le progrès technique comme un facteur générant des rendements croissants, montrent de leur côté l'apport à la croissance de la diffusion des connaissances permise par la diffusion des brevets. Cependant, ces approches restent sceptiques sur l'effet en termes de croissance de la seule liberté d'échanger des biens (surtout si ceux-ci n'incorporent aucune technologie).

B/ ... mais ambiguë d'un point de vue empirique

1. Depuis 1945, l'évolution vers le libre-échange (différente entre politique du GATT et principes de l'OMC) s'accompagne d'une croissance globale déterminée, quoique très variée suivant les époques et surtout les régions... Les études économétriques restent toutefois incertaines quant à une éventuelle relation entre l'ouverture internationale et la croissance. Et l'expérience de plusieurs PVD montre l'inanité sur la croissance et le développement de stratégies d'ouverture

mal conçues (promotion d'exportations primaires, exportations industrielles dans des secteurs à forte concurrence, etc.).

2. *A contrario*, le spectaculaire recul du libre-échange et du commerce international, entre 1922 et 1939, est corrélé avec une croissance languissante, souvent négative... Mais d'autres facteurs interfèrent et cette croissance semble dépendre fondamentalement du degré de coordination internationale (James, Eichengreen).
3. Par ailleurs, il a été montré que, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ce sont au contraire les phases de protectionnisme qui sont corrélées aux croissances les plus fortes (paradoxe de Bairoch), au moins pour les pays européens. De même, le protectionnisme américain de la même époque a clairement permis le rattrapage industriel de ce pays, illustrant la théorie du protectionnisme de l'industrie dans l'enfance (List).
4. Plus généralement, le libre-échange ne semble pas toujours constituer le facteur causal principal de la croissance du commerce : fin XIX^e, le coût des transports était plus déterminant (O'Rourke et Williamson). Si donc le commerce extérieur joue bien sur la croissance, c'est parfois sans libre-échange explicite.

II. Des intérêts nationaux divergents concernant le libre-échange

A/ La problématique spécifique aux pays hégémoniques : créer du libre-échange pour assurer croissance et puissance.

1. L'économie hégémonique, plus puissante et compétitive, a toujours intérêt à prôner le libre-échange afin de renforcer sa propre croissance, dans une relation inégale avec ses partenaires (apports de l'économie politique internationale, analyse à partir du jeu dit de « la bataille des sexes »). Il s'agit alors d'une véritable instrumentalisation politico-économique du libre-échange.
2. L'exemple des Pays-Bas au XVII^e siècle, seule économie un tant soit peu libérale durant la période mercantiliste, fondant sa réussite externe sur son industrie textile et sa capacité à revendre en Europe les denrées asiatiques. Dans ce cas, la promotion d'un embryon de libre-échange a clairement construit les institutions du capitalisme naissant (marché du travail salarié, marché actif de la terre, marché financier).
3. L'exemple britannique entre 1780 et 1914, se servant de sa domination externe pour bâtir sa révolution industrielle puis, l'écart de productivité étant acquis, stimuler le libre-échange en Europe à partir de 1846 (fin des *Corn Laws*) sans oublier le traité Cobden-Chevalier de 1860.
4. L'exemple américain depuis 1945 avec le projet de création de l'OIC puis le pis-aller du GATT, enfin le lancement de l'OMC destinée, entre autres, à promouvoir l'avantage américain dans les échanges internationaux de services.

B/ La problématique propre aux pays émergents : manipuler le libre-échange au service de la croissance et du développement

1. La plupart des pays émergents ont cherché à tirer parti du libre-échange international pour assurer leur croissance, incidemment leur développement, à travers la stratégie de promotion des exportations industrielles, encore appelée substitution d'exportations. Il y a donc, là aussi, une instrumentalisation d'un libre-échange, par ailleurs non décidé par ces pays.

2. Les avantages de cette stratégie sont classiques (Balassa) : les bas salaires locaux ne contrarient pas la croissance ; la vente sur le marché mondial stimule les gains de productivité ; la détérioration des termes de l'échange est contournée, évitant ainsi les blocages de croissance propres aux pays prônant l'exportation de produits primaires.
3. Les économies d'Asie du Sud-Est (Corée du Sud et Taïwan en particulier) ont tiré parti du libre-échange externe, tout en n'hésitant pas à le violer dans leur intérêt : protectionnisme fort sur certaines marchandises, manipulation de leurs taux de change, sélectivité de l'investissement direct entrant, interventionnisme fort de l'Etat pour distordre les prix relatifs internes.
4. C'est en partie ce modèle que la Chine a repris dans la décennie 1980, cette fois-ci à une toute autre échelle...

Eléments de correction de la question portant sur l'épistémologie de la discipline

La question « Existe-t-il des lois ? » a, d'emblée, un contenu épistémologique général et fait *a priori* référence au débat qui a opposé, en son temps, Popper aux « vérificationnistes ». L'existence, ou plutôt l'acceptabilité de lois ne peut être établie que dans la logique de la falsification ou infirmation. Mais il s'agit, dans le sujet posé, de lois « en économie ». Dès lors, deux débats sont sous-jacents : la science économique, en tant que discipline particulière, se prête-t-elle à l'énoncé de lois d'une part ? Si oui, l'infirmation est-elle pertinente en économie d'autre part ? Cette double problématique pouvait fournir un plan possible pour le traitement du sujet

L'introduction devait définir ce qu'est une loi, par exemple comme « relation nécessaire découlant de la nature des choses » selon la formulation de Montesquieu. Toutes les activités scientifiques cherchent, en ce sens, à déterminer des lois, c'est-à-dire des relations explicatives entre les variables. Cependant, on voit d'emblée que ces lois, en économie, peuvent être de simples relations ou corrélations, comme elles peuvent constituer des liens de cause à effet ; elles peuvent aussi être empiriques ou purement théoriques. De fait, les « lois » ont un statut très variable dans cette discipline. On isolera, par exemple, des « relations tendancielle » comme la tendance vers l'état stationnaire (Ricardo) ou la baisse du taux de profit (Marx). Mais la discipline se fonde aussi sur des relations logiques, découlant de la définition et des propriétés supposées de certaines variables (loi des débouchés de Say, loi de Walras). Les progrès de l'économétrie ont aussi permis d'établir des corrélations fortes entre variables (courbe de Phillips, loi d'Okun) et de tester des équations à plusieurs variables à l'intérieur de modèles formalisés. Plus récemment, les avancées de l'économie expérimentale ont permis de réfuter certaines hypothèses, voire de pseudo-lois, sur la rationalité des comportements micro-économiques.

L'introduction pouvait aussi, dans le cadre de la double problématique posée, rappeler la position épistémologique de Popper, son rejet de l'induction comme permettant de poser une loi (tout comme de la vérifier), son raisonnement logique quant à la seule possibilité d'infirmation d'une loi (il suffit d'observer un cygne noir pour falsifier la loi que « tous les cygnes sont blancs » alors que l'observation de n cygnes blancs ne saurait suffire), le débat qui a suivi sur les difficultés de la falsification elle-même (en particulier l'impossibilité de savoir ce qui est faux dans la théorie sous-jacente à la loi).

Le statut des « lois » en économie

Il semble possible ensuite de se pencher sur la question du statut des lois en économie. On peut rappeler que la science économique se veut à la fois normative et positive. Les énoncés normatifs ne relèveraient pas *a priori* de lois. En revanche, les énoncés positifs sont nombreux qui se formulent comme « lois » : loi de la demande décroissante, loi de Say, loi des rendements décroissants, loi de Gresham, loi de l'utilité marginale décroissante, théorème H.O.S., etc. Cependant, la réflexion sur ces différents énoncés montre d'emblée de grandes difficultés méthodologiques : les lois formulées en économie positive sont

dépendantes d'un contexte rarement explicité et suffisamment connu. Elles ne sont acceptables que « toutes choses égales par ailleurs », condition qui n'est évidemment jamais réalisée. Soit, par exemple, la loi qui considère la courbe de demande, sur un marché donné, comme décroissante en général. De fait, on ne peut pas dire, lorsque le prix d'un bien baisse, que les agents vont en acheter davantage. Cette baisse détermine en effet un supplément de revenu pour le consommateur. Et cette hausse de son revenu peut logiquement l'amener à substituer à plus du bien A dont le prix baisse, une quantité accrue du bien B dont le prix n'a pas baissé pour autant. Décider que c'est effectivement le bien A qui va voir sa demande monter n'est possible qu'en connaissance des élasticités de la demande des différents biens consommables. Et il est probable que ces dernières évoluent rapidement. Déjà, à ce niveau élémentaire, la loi de la demande n'est pas assurée. Mais plus généralement, cette loi ne pourrait être acceptée que dans le cadre d'une « clause *ceteris paribus* incluant les goûts, les anticipations relatives aux prix futurs, les revenus nominaux des consommateurs et tous les prix autres que celui du bien considéré » (Blaug).

Par ailleurs, les « lois » en économie sont fort peu durables. Ainsi des fonctions de consommation keynésiennes calculées après-guerre et toujours corrigées avec le temps, les comportements de consommation ayant une trajectoire historique propre. Il en va de même du principe de la courbe de Laffer (la baisse des taux d'imposition entraînant une remontée des recettes fiscales), apparemment valable aux Etats-Unis sous Kennedy mais devenant inopérant en Europe dans les années 1970. Et que dire de la courbe de Phillips de court terme ? Dans tous ces exemples, « les conditions initiales pour établir des prévisions sont très nombreuses et très instables, de sorte qu'il est souvent impossible de les énumérer avant que l'évolution historique n'ait elle-même fait apparaître des changements significatifs dans leur configuration » (Brochier). Dès lors, rechercher des lois en économie, c'est d'une certaine façon oublier l'histoire...

La réfutation est-elle possible en économie ?

Les lois apparaissent donc particulièrement délicates à établir en économie. On peut alors s'interroger sur le véritable objectif de l'économie positive : établir des lois probabilistes ou approximatives, poser de simples présomptions ? Mais, même dans ce cas, la question de la falsification, en économie, de ces lois ou présomptions reste posée. Or, si la falsification en économie est tout aussi difficile à effectuer que dans les autres sciences, elle est peut-être vécue assez différemment. En économie interviennent souvent des considérations de fait (et non plus de droit) : même quand une observation semble réfuter une loi, celle-ci est le plus souvent maintenue au moyen d'arguments assez bien répertoriés. Ainsi on sait que le paradoxe de Léontief infirmait *a priori* la loi dite H.O.S. (les Etats-Unis exportant des biens à intensité en travail plus élevée que celle des biens qu'ils importaient) mais celle-ci est encore enseignée. Quatre causes expliqueraient (Mouchot) cette attitude des économistes. En premier lieu, ceux-ci ont estimé que la validité du théorème requérait des conditions très strictes et particulières, renvoyant à un univers étranger à celui des réalités économiques. Deuxièmement, il a été évoqué une anomalie (d'un type semblable à celui des biens Giffen dans la théorie de la demande). En troisième lieu, ce théorème n'ayant aucun concurrent de son ambition, autant le conserver faute de mieux. Enfin, cette réfutation mettrait en cause le noyau dur « libéral » du programme de recherche néo-classique, et serait à ce titre irrecevable, au moins provisoirement... Ces démarches de contournement de la réfutation, quoique parfois compréhensibles, relèvent-elles d'une attitude moins rigoureuse des économistes comparés à d'autres scientifiques ? Ce n'est pas sûr, les travaux de Kuhn sur les paradigmes scientifiques, comme ceux de Lakatos sur les programmes de recherche pouvant être invoqués pour montrer que la situation n'est pas très différente.

Il existe cependant en économie un facteur qui explique à la fois le caractère peu durable des « lois » élaborées d'une part, la faible pertinence de leur réfutation d'autre part. Il s'agit du rôle de la représentation dans le comportement des acteurs économiques : quand cette représentation change, les actions se modifient et la réalité économique se transforme également. Ces représentations sont parfois même incarnées sous forme d'institutions. Keynes et Schumpeter sont sans doute les premiers à avoir posé les représentations au cœur de leur théorie. On pourrait aussi citer la théorie de la croissance de Harrod, mais aussi la critique de la courbe de Phillips par Friedman. Aujourd'hui, la réalité des prophéties

auto-réalisatrices met encore plus en évidence ce lien entre représentation et réalité économiques. Dès lors, les représentations étant nécessairement mal connues, les lois apparentes, obtenues par une démarche trop mécaniciste, perdent de leur pertinence, sauf provisoire. Leur réfutation ultérieure ne viendrait que confirmer que ces représentations, quoique toujours mal connues, ont certainement changé.

COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

Membres du jury : Elley BAHRINI, Jean-Yves CAUSER, Annabelle DE CAUNA, Philippe DEUBEL, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Judith LEVERBE, Philippe MATHY, Marc PELLETIER, Stéphane PELTAN, Estelle PRADARELLI, Alexis TREMOULINAS, François VEDELAGO

Rapporteur : Jean-Yves CAUSER

Quelques éléments statistiques :

Au CAPES, la moyenne générale des présents est de 6,96 et celle des admissibles de 10,77. Les notes s'étalent de 0,5 pour l'ensemble des présents, 5 pour les admissibles, à 18. Quinze candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

Au CAFEP, la moyenne des présents (5,48), comme celle des admissibles (10,35), est un peu inférieure à celle du CAPES. Les notes s'étalent de 1 pour l'ensemble des présents, 4 pour les admissibles, à 16.

Notons que fort peu de candidats ont obtenu plus de 2 points à la nouvelle question introduite cette année, ce qui a pesé à la baisse sur les meilleurs résultats.

Éléments de correction et attentes du jury

Sujet de dissertation : *Minorités et politiques d'intégration*

Mise en garde

Les deux difficultés liées au sujet sont, d'une part, les deux notions mises ici en relation dont la définition est, en soi, un objet de problématisation et, d'autre part, la manière dont il convient de les articuler. Il était ainsi plus commode de composer la démonstration en deux parties distinctes incluant des sous-parties. Le plan détaillé proposé ci-dessous est indicatif. Les membres du jury ont surtout apprécié les qualités de précision, de clarté et de cohérence du propos. Il fallait être en mesure d'élaborer une problématique solidement structurée, argumentée et documentée.

Une problématique éventuelle

L'accent mis sur l'importance d'entendre et de répondre à des revendications émanant de composantes minoritaires ne doit pas occulter ce qui nous permet de « faire société », à savoir des enjeux d'intégration qui sont aussi, dans l'espace hexagonal, des questions liées à la citoyenneté et mettant à l'épreuve notre modèle républicain universaliste.

Une possibilité d'introduction

Introduction possible sur la question des discriminations liées à l'homophobie, aux appartenances religieuses, au handicap, au genre, au préjugé ethno-racial... Sources de désintégration et de dérégulation, ces discriminations provoquent aujourd'hui une dilution du lien social en posant la question de du vivre-ensemble. Cette thématique a l'intérêt de ne pas s'enfermer dans la problématique de l'intégration des seuls immigrés ou étrangers.

Les termes du sujet mettent en lien, d'un côté, la diversité sociologique et démographique d'une société et, de l'autre, l'action publique de l'État en vue de favoriser l'intégration d'un ensemble de composantes minoritaires vivant sur un territoire commun national. Les deux concepts renvoient donc à une multiplicité de situations concrètes, parfois sources de difficultés mais aussi d'enrichissements culturels et réciproques. Ces deux concepts témoignent du *processus de civilisation* cher à Norbert Élias. Il s'agit donc de les définir préalablement afin d'en faire ressortir les principales caractéristiques puis d'établir des points possibles d'articulations en les illustrant par des cas concrets. En fait, il y a trois niveaux : premièrement le niveau démographique et sociologique avec le terme de minorité ; en second lieu, la

question plus politique de la cohésion sociale ; enfin, l'action de l'État en vue de réaliser cette fonction d'intégration.

I. Des fonctions remplies par les minorités à la problématique de l'intégration

1. Comment définir sociologiquement une minorité et les fonctions qu'elle peut remplir ?

Il ne s'agit pas d'un simple regroupement d'individus car la notion de minorité renvoie, au-delà de sa singularité, à *une disparité numérique dans laquelle un ensemble d'individus se trouve être en position d'infériorité par rapport à d'autres groupes au regard d'un ou plusieurs critères (ethnique, religieux, culturel, politique, linguistique, etc.) et entretenant des relations graduées, allant du conflit à la neutralité, avec les membres d'une population en situation majoritaire*. Cette minorité se caractérise comme un groupe social pouvant être étudié en tant que tel, dans ses relations avec d'autres catégories minoritaires ou dans son rapport à une population plus globale et majoritaire.

Cette définition permet ainsi d'analyser diverses situations empiriques. Par exemple, s'il est pertinent de parler de minorité pour les immigrés italiens (dans certaines villes, des quartiers étaient désignés par l'expression de petite Italie), mais le concept est inapproprié pour désigner les descendants de ces mêmes immigrés qui se sont totalement *intégrés* dans la société globale. Le concept demeure, en revanche, encore pertinent pour les descendants de populations immigrés provenant plus récemment d'autres pays. La notion de minorité est ainsi liée à celles de ségrégation, de relégation, de discrimination et de stigmatisation qui sont autant de violences concrètes et symboliques. Elle peut aussi être référée aux luttes pour l'accession à l'autonomie comme dans la question régionaliste où les Basques, par exemple, forment une minorité active (incluant une forte mobilisation, la création d'écoles pour la valorisation linguistique, la revendication d'institutions politico-administratives propres, etc.) On a ici l'illustration d'une situation dans laquelle la minorité, ou une partie de celle-ci, souhaite aujourd'hui constituer une société globale. D'autres critères culturels, au sens anthropologique du terme, peuvent toutefois intervenir dans l'acception de la minorité et la saisie de ses fonctions dans toute leur complexité. Le rapport à la maladie en est un : les personnes atteintes du VIH, qui se reconnaissent des intérêts communs, s'organisent en conséquence pour les porter et les défendre auprès des représentants publics et politiques de la société globale. Nous avons ici typiquement le cas d'individus, potentiellement victimes d'un processus de stigmatisation, susceptibles de se mobiliser pour transformer un stigmaté en élément d'identification valorisante. La transformation d'attentes en problèmes rendus publics passe nécessairement par la mobilisation collective d'acteurs (Hassenteufel, 2008).

Une société globale se trouve donc, de fait, composée d'une diversité de populations se présentant plus ou moins comme des minorités possédant des liens entre elles afin de constituer une société globale autour d'institutions sociopolitiques communes. La constitution des États-nations s'est ainsi réalisée, au cours des deux siècles précédents, par ce processus d'*intégration* progressive de groupes sociaux plus ou moins distants les uns des autres. *A contrario*, le processus de mobilisation des minoritaires a une influence sur son environnement quand il est soutenu, constant et régulier. Serge Moscovici observe, à cet égard, que « *les individus minoritaires forcent la majorité à prendre leur point de vue en considération, non en raison de quelque compétence particulière, mais parce qu'ils avancent leur point de vue avec cohérence et fermeté. Ces qualités ne rendent pas nécessairement la minorité attrayante ; pourtant, si elles lui font défaut, la minorité est définitivement rejetée* » (Moscovici, 1991, p. 218). C'est bien la question de l'intégration qui est posée.

2. L'intégration : une notion suscitant de vifs débats et des controverses

L'intégration permet de penser une pluralité de liens sociaux en désignant *un état de forte interdépendance entre les éléments d'un ensemble ou le processus qui y conduit* (Besnard, 2003, p. 126). L'intégration est donc un processus, une activité, une combinaison de mécanismes, de forces qui consiste à lier les différents éléments d'un système. Il convient, dès lors, de la saisir de façon systémique (Chazel, 1990, pp. 1324-1325). L'intégration systémique au niveau de la société globale renvoie ainsi aux rapports établis entre différentes parties de la société globale. Lockwood propose de la différencier de l'intégration sociale (Lockwood, 1975, pp. 543-549). Cette dernière reposerait sur le sentiment de partager les mêmes croyances, une conscience commune et des buts communs. Elle porte sur l'environnement immédiat des

individus car il s'agit de considérer l'individu dans ses réseaux d'interactions, dans ses tribus. Ces deux niveaux sont plus ou moins interdépendants. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'étude des relations professionnelles, en situation de négociation ou de confrontation, ne peut faire l'impasse de l'état du rapport de force entre partenaires sociaux.

Trois grandes approches paradigmatiques du concept ont pu être historiquement repérées : la première est celle d'un Durkheim préoccupé par l'anomie ; la seconde, inspirée par les écrits de Simmel, qui renvoie à l'École de Chicago, a donné lieu à un travail de caractérisation des différentes étapes du processus d'intégration ; la dernière, défendue par Parsons, se centre sur les degrés de cohérence, de conformité et de compatibilité internes aux groupes (Ferréol, 2001, pp. 163-164).. C'est dans cette troisième direction que Landecker a établi une typologie de quatre formes d'intégration : *l'intégration culturelle* (concordance entre les valeurs d'une même société), *l'intégration normative* (la conformité des conduites aux normes collectives et le contrôle social), *l'intégration communicationnelle* (le développement et l'intensité des échanges de significations entre les acteurs) et enfin *l'intégration fonctionnelle* (relative au statut et aux échanges de services entre les composantes du système) (Landecker, 1965, pp. 37-48). On pourrait y ajouter une cinquième dimension : l'intégration symbolique et cognitive, fondée sur la reconnaissance entre les acteurs, des codes de l'intégration sociale et l'activation de croyances en justifiant les formes. Ce dernier aspect, relatif aux justifications de l'action publique et professionnelle, ne renvoie-t-il pas alors à une forme d'intégration idéologique ?

II. D'une intégration problématique à la problématique d'une politique publique d'intégration

1. Les facteurs anciens et actuels de désintégration et de dérégulation

Le développement du capitalisme s'est accompagné, dès le début du XIX^e siècle, d'une pauvreté massive et visible. Dans cette période de transformations profondes, la société voit émerger l'individu sur la scène socio-économique et est confrontée à la question de son intégration. *La Division du travail social* commençait ainsi par un paradoxe relevé par Durkheim : « *Comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ?* » (Durkheim, 1998, p. XLIII). La question sociale était celle d'une solidarité à inventer, le développement de l'individualisme n'étant pas antinomique avec une intégration plus forte. Pendant ces vingt-cinq dernières années, de nombreux sociologues ont décrit, et aussi parfois expliqué, la déliquescence des liens sociaux. Pour Alain Touraine, les institutions auraient ainsi progressivement perdu leur capacité d'intégration (Touraine, 1997). Cette problématique a été particulièrement ravivée lors des débats autour de l'exclusion. Nous pouvons, d'ailleurs, observer, de manière concomitante au développement de la précarité et de l'appauvrissement relatif d'une partie des salariés, la multiplication d'organisations dont les membres se donnent, comme objectif principal, la restauration des liens sociaux. Dans les années 1980, il apparaît une sociologie de l'emploi, suivie de celle de la précarité. Les difficultés d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture ou encore à la consommation font système. Il n'est plus rare de voir des salariés dormir dans leur voiture ou dans des campings. Différents publics sont qualifiés de « populations à risques »... Comme exemple de préoccupations partagées par nos politiques, nous pouvons évoquer les discriminations à l'emploi liées à l'âge.

Nous pouvons, dès lors, parler d'un développement durable de facteurs qui favorisent la rupture des liens sociaux (chômage, précarité, endettement etc.). Si l'intégration n'est plus le résultat du progrès économique et social, elle peut être pensée comme le résultat ou la production de politiques publiques spécifiques. Celle de la ville en est l'une des illustrations. La montée du chômage, début 1980, a accentué considérablement la concurrence sur le marché du travail. Elle a fait émerger consécutivement l'immigration comme un problème sociopolitique central. C'est ainsi que fut créé, dans cette période, le Haut Comité à l'Intégration (1989) et, plus tard, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (2004). C'est ainsi, au regard de la construction sociopolitique de la question de l'immigration, que le concept d'intégration lui a été associé, le terme d'insertion étant plutôt réservé à l'action publique en direction d'autres minorités. On parle donc de l'intégration sociale des immigrés mais on dira l'insertion des personnes déficientes, des précaires, ou encore des jeunes en grandes difficultés scolaires, des malades du SIDA, etc.

Au niveau des politiques sociales, l'avenir se présenterait, en fait, comme une *déconstruction durable* de dispositifs d'assistance estimés fondamentaux par les individus (par exemple, les types de contrats de travail, les conditions des retraites, les conditions d'accès à la santé, d'accès au logement, etc.). Dans ce contexte sociopolitique, nous observons un nouveau processus de construction de *minorités sociales*. Pour répondre à l'augmentation des problèmes à traiter, la politique publique tend à construire des catégories administratives de publics à cibler. Si nous prenons l'exemple des *jeunes en difficulté* de 16-25ans, il est possible d'y trouver des subdivisions se déclinant comme autant de « sans » : les sans domicile fixe, les sans emploi, les sans logement, les sans accès aux soins, les sans papiers, les sans diplôme, etc.). Il devient possible de s'identifier à ces catégories pour défendre ses « droits » et se constituer en minorités ayant des intérêts communs et se dotant d'organisations spécifiques (les chômeurs ont pu, par exemple, se mobiliser par le biais de différentes associations).

2. Sens et enjeux des actuelles politiques publiques d'intégration

Les liens entre *minorités* et *politiques d'intégration* peuvent donc être illustrés par une diversité de politiques publiques (politiques d'insertion des jeunes, de lutte contre l'échec scolaire, de combat contre l'illettrisme, etc.). Sur le terrain de la lutte contre les exclusions, nous relevons le rôle joué par l'économie sociale et solidaire. Le débat est, par ailleurs, aujourd'hui lancé entre ceux qui dénoncent le désengagement de l'État et d'autres observateurs qui y voient plutôt sa métamorphose. Nous passerions, selon ces derniers, d'un État-providence ou social à un État « actif ».

Dans le domaine de la régulation des relations interethniques, nous pouvons présenter un autre débat concernant les deux courants fondamentaux : le modèle du relativisme culturel et celui de l'universalisme. Les politiques d'intégration vont nécessairement osciller entre ces deux registres. Pour ceux qui prônent le respect des différences et leur nécessaire prise en compte, il faudrait privilégier certaines cibles. La « discrimination positive », généralement présentée comme la traduction française de dispositifs qui, aux États-Unis, au Canada ou en Grande-Bretagne se nomment *affirmative action* ou *equal opportunity*, a fait ainsi récemment son entrée dans le débat politique français. La promotion de jeunes issus de quartiers défavorisés, lors de l'entrée à Science Po, a été pensée dans cette perspective. Ces politiques ont pour objectif de faire échec aux inégalités sociales et aux discriminations ethniques en favorisant des individus issus de groupes minoritaires. Pour Jacqueline Costa-Lascoux, la démocratie nous invite aujourd'hui plus à la pluralité qu'au multiculturalisme : les difficultés d'intégration des populations immigrées souligneraient plus des écarts croissants entre les principes républicains et leurs applications qu'à un échec global du modèle. Le maintien de principes républicains, érigeant l'égalité et l'universalité comme normes à suivre, participe de l'ensemble du fonctionnement démocratique (Costa-Lacoux, 2010).

Conclusion

Le traitement des minorités, par les politiques d'intégration, renvoie aux questions du lien social et de l'altérité. Il suppose de fixer un cadre de règles communes d'existence et de veiller à leur respect. Face à l'ampleur des discriminations et des inégalités, il convient de rétablir une forme de justice sociale à travers des actions déjà menées, en France, en direction des membres des minorités les plus vulnérables. Les zones d'éducation prioritaires en sont un bon exemple ainsi que les législations pensées en direction des personnes déficientes. Une aporie ou une illusion demande toutefois à être soulignée : celle consistant à croire que nous pourrions donner satisfaction à toutes les composantes minoritaires d'un pays. C'est à la fois impossible et non souhaitable car la multiplication des particularismes irait à l'encontre d'une vraie politique d'intégration qui ne peut reposer que sur la recherche d'une cohérence d'ensemble.

Ne faudrait-il pas toutefois revoir le traitement de nos « minorisés » à l'heure de l'intégration européenne et procéder à un travail de comparaison et d'évaluation de pratiques pouvant être bénéfiques à nos nationaux ou à nos résidents ?

Quelques références bibliographiques

- Besnard Ph. (2003), « Intégration », in Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M., Lecuyer B.-P., *Dictionnaire de Sociologie*, Paris : Larousse.
- Brouard S., Tiberj V. (2005), *Français comme les autres ?*, Paris : Presses de la FNSP.
- Costa-Lacoux J. (2010), « L'intégration, ses finalités et ses indicateurs », in Ferréol G. et Peralva A. (dir.), *Altérité, dynamiques sociales et démocratie*, Paris : Ed. Droit et Société, pp. 47-64.
- Durkheim E. (1998) [1930], *De la division du travail social*, Paris : PUF.
- Ferréol G. (2010), *Grands domaines et notions clés de la sociologie*, Paris : Armand Colin
- Ferréol G., Jucquois G. (dirs.) (2005), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris : A. Colin.
- Hassenteufel P. (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : A. Colin.
- Landecker W. S. (1965), « Les types d'intégration et leur mesure », in Boudon R. et Lazarsfeld P., *Le Vocabulaire des sciences sociales*, Paris : Mouton.
- Lapeyronnie D. (1993), *L'Individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris : PUF.
- Moscovici S. (1991), *Psychologie des minorités actives*, Paris : PUF (1^{re} éd. : 1979).
- Paugam S. (1991), *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF.
- Schnapper D. (2007), *Qu'est ce que l'intégration ?*, Paris : Gallimard.
- Todd E. (1994), *Le Destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris : Le Seuil.
- Touraine A. (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris : Fayard.
- Weil P. (2005), *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris : Gallimard.

Remarques sur les prestations des candidats

Trop peu de candidats sont capables de fournir des définitions et des données précises relatives aux notions d'intégration et de minorité. Ce biais de départ rend les développements et les argumentations difficiles. Comme pour les autres années, il convient alors de noter, dans de nombreuses copies, une tendance à traiter un autre sujet ou à développer des idées trop générales.

Nous pouvons également relever différents défauts de méthode.

En premier lieu, l'introduction et la conclusion ne remplissent pas toujours bien leur fonction. Pour l'introduction, il manque ainsi les éléments préliminaires de caractérisation et de problématisation du sujet. Quant à la conclusion, elle est trop souvent escamotée en raison d'une difficulté à savoir gérer son temps. Cet exercice demande de l'entraînement.

En second lieu, la démonstration est insuffisamment structurée dans la plupart des copies et les lignes du plan n'apparaissent pas. Il manque dès lors un véritable fil conducteur.

Fréquemment, le sujet n'est envisagé que de façon réductrice ou superficielle,

Enfin, la forme de l'écrit (l'orthographe, la syntaxe, le style ou encore l'écriture elle-même), est généralement très insatisfaisante... Une relecture s'impose pour rectifier les fautes les plus gênantes.

Question portant sur l'histoire de la sociologie soit sur l'épistémologie de cette discipline

Sujet (sur 4 points) : *Comment caractériser la sociologie de Tocqueville ?*

Avant même de caractériser la sociologie de Tocqueville, il importe de donner quelques éléments de contexte permettant de situer son œuvre et ses apports heuristiques. Alexis de Tocqueville (1805-1859), juriste de formation, au cours d'un séjour aux Etats-Unis dans le cadre d'une mission d'étude du système pénitentiaire américain, a étudié, avec son ami Gustave de Beaumont, le développement du système politique outre-Atlantique. C'est pendant ce séjour qu'il entreprit l'écriture d'un ouvrage qui fera sa réputation de son vivant : *De la Démocratie en Amérique* (1835). Un autre ouvrage posthume, *L'Ancien Régime et la Révolution*, contribuera à sa notoriété. Cela étant, il n'a pas été, pendant un long moment en France, considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie. Contemporain de Comte, il ne se

définissait lui-même pas comme sociologue. C'est Raymond Aron qui l'introduira parmi les précurseurs de cette nouvelle science et, en particulier, de la sociologie politique. Pour Tocqueville, la démocratie s'est instituée à travers la recherche de l'égalisation des conditions sociales : il ne peut ainsi y avoir de différences héréditaires et toutes les fonctions sont donc potentiellement accessibles à tous. L'auteur mettra en évidence les risques de l'égalitarisme vis-à-vis desquels il faudra que les sociétés se prémunissent, notamment l'apparition de pouvoir autoritaire limitant les libertés. Il défendra les principes de décentralisation et l'existence des corps intermédiaires afin de préserver cette liberté. En faisant de l'égalité des droits et des libertés les traits caractéristiques de la société américaine et le déclin des institutions traditionnelles il mettra en avant l'observation des comportements des individus, la question de l'individualisme, le rôle des corporations et, plus largement, des corps intermédiaires.

D'un point de vue plus méthodologique, on peut repérer dans ses travaux les prémisses de la notion de type-idéal de Max Weber. Partant d'une définition de la démocratie idéale, il en décrit les caractéristiques et cherche à en déduire également les conséquences. Inspiré par les travaux de Montesquieu, il procède à une approche comparative systématique impliquant un travail sur des archives, des observations, et des recueils de témoignages oraux. La dimension hypothético-déductive et la nature qualitative de sa sociologie ont été bien soulignées par Michel Forsé et Françoise Mélonio qui expliquent d'ailleurs que « *c'est la richesse de cette enquête ordonnée à la réponse à une grande question théorique qui explique la précision des analyses constitutionnelles* ». Tocqueville peut donc être considéré comme le grand précurseur d'une forme de *comparatisme appliqué* qui donnera ses premières lettres de noblesse à la recherche en sociologie. C'est probablement par rapport à cette caractéristique qu'il peut encore continuer d'inspirer, comme le souligne Raymond Boudon, certains chercheurs en sciences sociales. Privilégiant le comportement des acteurs à l'emprise des structures macrosociologiques, Tocqueville ne peut-il pas être considéré comme l'un des principaux inspirateurs du paradigme contemporain de l'individualisme méthodologique ?

Ses réflexions ont, par ailleurs, inspiré nombre de chercheurs américains. Robert Merton aimait ainsi rappeler cette maxime de Tocqueville : « *Ce que nous appelons des institutions nécessaires ne sont souvent que des institutions auxquelles nous nous sommes habitués* » (Merton, 1965, pp. 87 et 161). Elles ont notamment été une importante source d'inspiration pour les théoriciens qui se sont penchés sur la théorie de la frustration relative. Cette dernière ne manque d'ailleurs pas de pertinence pour expliquer l'émergence d'un conflit, d'une révolte car, pour Tocqueville, « *le mal qu'on souffrait patiemment comme inévitable semble insupportable dès qu'on conçoit l'idée de s'y soustraire* ». Elles pourront également continuer d'alimenter les travaux portant sur une approche comparative des organisations américaines et françaises de travail. Ces recherches, inaugurées en France par Michel Crozier, connaissent aujourd'hui des approfondissements intéressants dans l'œuvre, entre autres, de Philippe d'Iribarne.

Quelques références bibliographiques

Boudon R. (2005), *Tocqueville aujourd'hui*, Paris : Odile Jacob.

Forsé M. et Mélonio F. (1994), « Alexis de Tocqueville », in Ferréol Gilles (dir.), *Histoire de la pensée sociologique*, Paris, A. Colin, pp. 38-51.

Merton R. (1965), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Plon (1^{re} éd. américaine : 1957).

Attentes du jury

Il importait de répondre ici de façon concise (à titre indicatif, d'une longueur limitée au quart de celle de la dissertation).

L'objectif de cette deuxième épreuve est d'évaluer les connaissances du candidat. Or, très peu de copies ont rendu compte des apports de Tocqueville à la sociologie. Cette méconnaissance largement partagée ne pouvait n'aboutir que sur du vide, des approximations et des erreurs grossières concernant les ouvrages, les périodes et les éléments cognitifs.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE SUR DOSSIER

Membres du jury : Odile ALTAY-MICHEL, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Micheline BILAS, Carole BOLUSSET, Bernard CHRETIEN, Hervé DIET, Christian FEYTOUT, Judith LEVERBE, Marc PELLETIER, Stéphane PELTAN, Guy ROBERT, Claude ROUSSEAU, Brigitte SOTURA, Sandrine VANGREVELYNGUE.

Rapporteur : Christian FEYTOUT

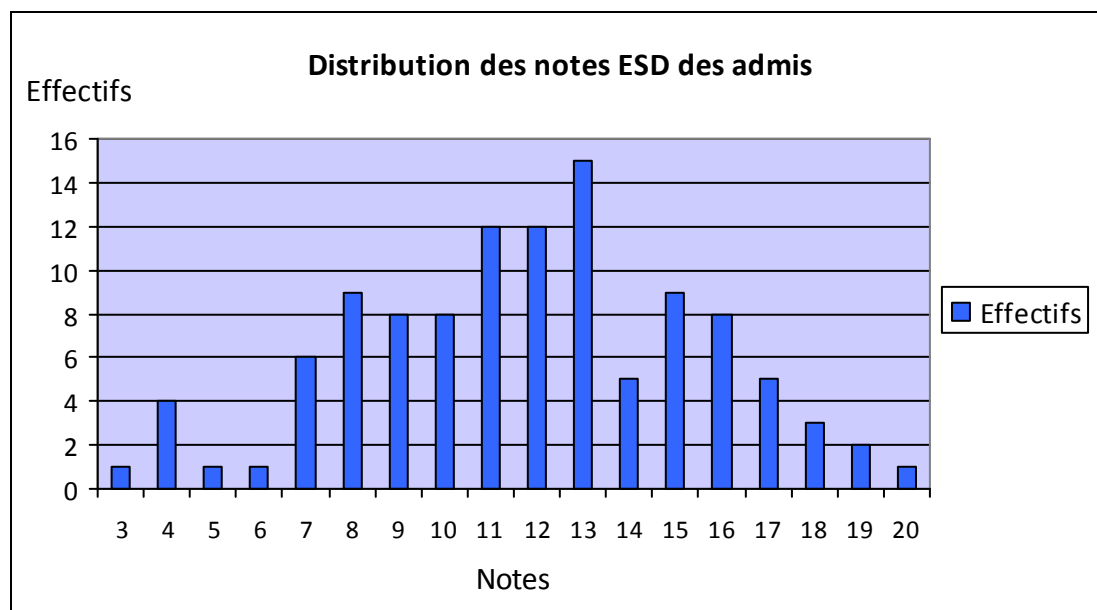
La première partie du rapport sur l'épreuve sur dossier présente le **bilan** statistique de la session 2012, la seconde rappelle les **modalités** de l'épreuve et la troisième expose les observations sur les **prestations des candidats** et les **attendus** de l'épreuve. Ce rapport se conclut par des **conseils** aux candidats et quelques exemples de dossiers sont proposés.

BILAN STATISTIQUE DE L'ÉPREUVE SUR DOSSIER DE LA SESSION 2012 CAPES et CAFEP

1. CAPES

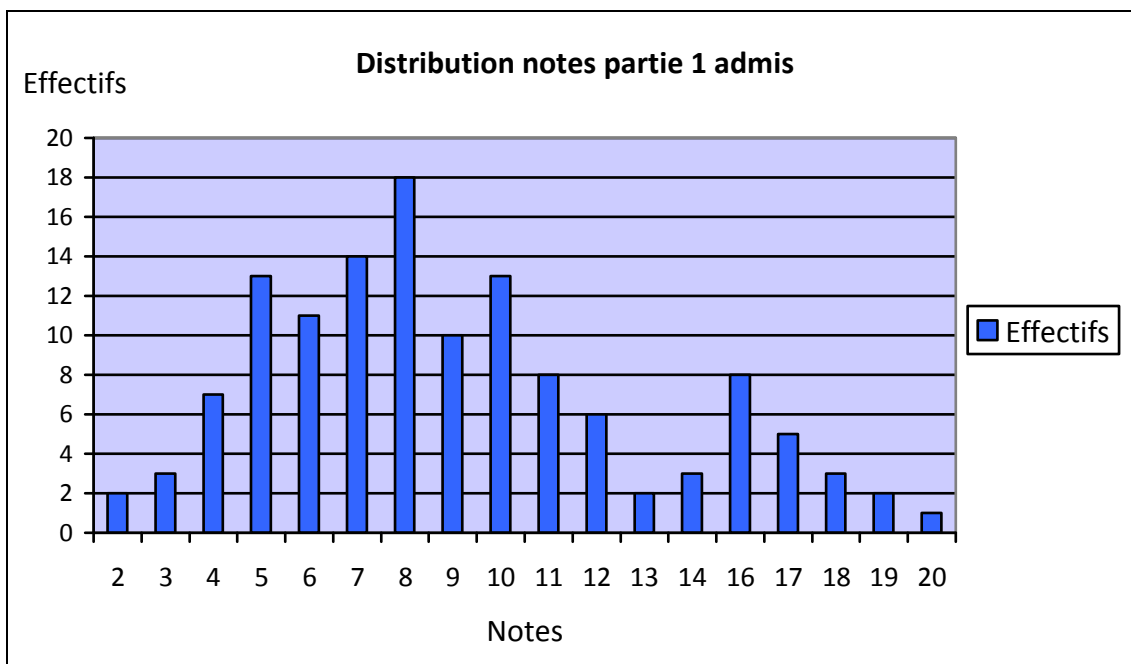
- nombre de postes : 110
- nombre de candidats admissibles : 190
- nombre de candidats présents : 165
- nombre de candidats non éliminés : 160
- nombre de candidats admis : 110 (68,75 % des candidats non éliminés)
- moyenne des candidats présents : 9,74 (écart-type : 4,43)
- moyenne des candidats admis : 11,79 (écart-type : 3,65)
- 80 candidats ont obtenu une note ≥ 10

Notes	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Effectifs	1	4	1	1	6	9	8	8	12	12	15	5	9	8	5	3	2	1



Concernant la partie 1 sur 14 points

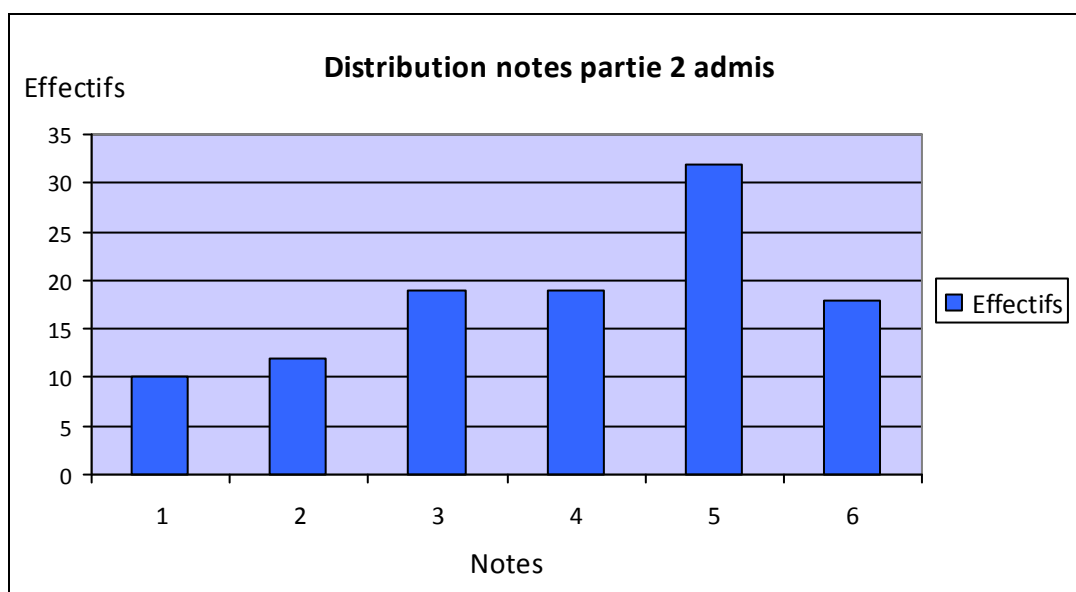
Notes	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Effectifs	2	3	7	13	11	14	18	10	13	8	6	2	3



La moyenne des résultats à la partie 1 des candidats admis est de **7,64/ 14**, avec un écart type de 2,73. Celle des candidats présents est de 6,45/14, avec un écart-type de 3,19.

Concernant la partie 2 sur 6 points

Notes	1	2	3	4	5	6
Effectifs	10	12	19	19	32	18



La moyenne des résultats à la partie 2 des candidats admis est de **3,95 / 6**, avec un écart type de 1,54.

Celle des candidats présents est de 3,29 / 6, avec un écart-type de 1,75.

2. CAFEP

- nombre de postes : 20
- nombre de candidats admissibles : 21
- nombre de candidats présents : 18
- nombre de candidats non éliminés : 17
- nombre de candidats admis : 8 (47,06 % des candidats non éliminés)
- moyenne des candidats présents : 7,56 (écart-type : 4,28)
- moyenne des candidats admis : 11 (écart-type : 3,35)

Concernant la partie 1 sur 14 points

La moyenne des résultats à la partie 1 des candidats admis est de **7,13 / 14**, avec un écart type de 2,76.
Celle des candidats présents est de 5,00 / 14, avec un écart-type de 3,00.

Concernant la partie 2 sur 6 points

La moyenne des résultats à la partie 2 des candidats admis est de **3,88 / 6**, avec un écart type de 1,16.
Celle des candidats présents est de 2,56 / 6, avec un écart-type de 1,61.

RAPPEL DES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (JORF n°0004 du 6 janvier 2010)

1. La nature du dossier

L'épreuve sur dossier comporte **deux parties**. La longueur du dossier est de l'ordre de 10 pages.

La *1^{re} partie*, notée sur **14 points**, est constituée d'un dossier documentaire et d'un exercice portant sur des outils mathématiques et / ou statistiques. Le dossier documentaire est à dominante économique si le sujet de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique. Il est à dominante sociologique si le sujet de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique.

Ce fléchage disciplinaire concerne également les dossiers relatifs aux thèmes des regards croisés des nouveaux programmes du cycle terminal. Le dossier documentaire est constitué d'un ou de plusieurs articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages. Il est de l'ordre de 6 pages.

La *2^e partie*, notée sur **6 points**, porte sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Elle est constituée d'un document support, accompagné d'une ou plusieurs questions (jusqu'à 3 questions). Le questionnement et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 : « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006, dont la référence est précisée dans le dossier.

Deux types de sujets ont été proposés aux candidats selon la nature du document support.

L'interrogation peut porter sur une situation. Dans ce cas, le questionnement (2 à 3 questions) vise à appréhender la culture professionnelle du candidat, sa capacité à se projeter dans la pratique, à définir une posture en mobilisant des connaissances, attitudes et capacités.

L'interrogation peut porter sur un extrait d'ouvrage, d'article sur le système éducatif, de sociologie ou d'économie de l'éducation. Dans ce cas, le sujet invite le candidat à mobiliser des connaissances

et à les mettre en perspective avec le texte proposé afin de montrer sa capacité à prendre du recul, à donner du sens, à montrer les enjeux.

Liste des thèmes nouveaux abordés au cours de la session 2012 :

1. L'accompagnement personnalisé
2. Evaluation, bulletin scolaire
3. Evaluation et notation
4. Egalité filles / garçons
5. Les rythmes scolaires
6. Le décrochage scolaire
7. Les enseignements d'exploration
8. Le droit à l'orientation

2. Le déroulement de l'épreuve

Temps de préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : **1 heure**, qui se décompose en deux temps :

• *1^{re} partie.*

- **20 minutes** pour la présentation de l'exposé par le candidat. Celui-ci commente le dossier documentaire.

- **20 minutes** d'entretien avec le jury. Cet entretien porte *d'abord* sur l'exposé du candidat *puis* celui-ci présente ses réponses à des exercices sur des questions relatives à des outils mathématiques et / ou statistiques.

• *2^e partie.*

- **10 minutes** pour la présentation de l'exposé par le candidat.

- **10 minutes** d'entretien avec le jury. Cet entretien porte sur l'exposé.

OBSERVATIONS SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS ET LES ATTENDUS DE L'ÉPREUVE
--

Première partie

À propos du contenu de l'exposé et de la construction du commentaire

Le texte (**JORF n°0004 du 6 janvier 2010**) précise que le candidat est évalué sur :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée (en vigueur au moment du concours) ;
- sa réflexion sur l'histoire, l'épistémologie, la didactique et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

60 admis ont obtenu une note supérieure ou égale à 12 sur 14. Le jury tient à saluer ces excellentes prestations de la part de candidats qui ont su satisfaire l'ensemble des exigences d'une épreuve composite, difficile. Outre le niveau solide de leurs connaissances scientifiques, ces candidats se sont distingués par un recul adéquat par rapport au dossier documentaire de la partie 1, commenté sans être paraphrasé, resitué dans une problématique d'ensemble en économie et/ou en sociologie, mis en perspective avec les programmes du lycée.

Le déroulement de cette session conduit le jury à réitérer cependant certaines observations mentionnées dans le rapport précédent.

La durée de l'exposé est impérative, le candidat doit faire preuve de sa capacité à gérer le temps qui lui est imparti aussi bien en respectant les 20 minutes qu'en développant les parties de façon équilibrée et en prenant le temps de conclure.

L'exposé doit être structuré par un plan clair permettant de répondre précisément et spécifiquement à la problématique que le candidat aura définie. Les plans généralistes, transposables à n'importe quel support documentaire, ne sont pas recevables ; les plans « plaqués », qui ne rendent pas compte de la capacité à commenter le ou les documents spécifiques et à en présenter de façon synthétique les éléments d'analyse, sont sanctionnés. Ainsi, le plan doit témoigner d'une réelle réflexion mais aussi refléter un sens pédagogique.

Certains candidats ont utilisé le tableau pour un schéma, en économie (équilibre partiel d'un marché, notamment le marché du travail ; relation de Phillips) comme en sociologie (représentation de l'espace social dans *La distinction*, dont on rappelle qu'il résulte d'une analyse factorielle, représentation de la structure sociale selon Henri Mendras). Lorsqu'ils ont permis de traiter un aspect du sujet et qu'ils ont été correctement commentés, ils ont été fortement valorisés.

Lorsque le dossier comporte plusieurs documents, ce qui est le plus souvent le cas, le jury **attend** qu'ils soient explicitement mis en relation. Les documents statistiques donnent l'occasion de lire, interpréter, mettre en perspective avec une thèse du texte des données chiffrées. Si ce n'est pas réalisé lors de l'exposé, cela n'est pas en soi sanctionné, mais le jury vérifie alors systématiquement lors de l'entretien la maîtrise des savoir-faire.

Le fléchage disciplinaire des dossiers en économie ou en sociologie n'empêche pas de mobiliser l'approche par l'autre discipline.

On rappelle que la transposition didactique du dossier, la présentation de son usage potentiel en classe n'est plus une attente impérative de cette épreuve. Elle reste cependant appréciée tant qu'elle ne se substitue pas à l'analyse proprement scientifique du/des documents.

Le jury accorde également une grande importance à la qualité de la présentation orale. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher de ses notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé du candidat à partir des critères suivants :

- capacité d'analyse du dossier ;
- capacité à problématiser et à construire le plan ;
- capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.

À propos de l'entretien sur l'exposé du candidat

Lors de l'entretien, le jury apprécie, outre la pertinence, la concision des réponses apportées. Une réponse longue et mal ciblée ne peut être valorisée. Il est attendu des réponses témoignant de connaissances solides et d'une bonne réactivité. Les stratégies d'évitement, réponses volontairement longues et inadaptées, seront sanctionnées. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des compétences requises pour enseigner.

Le jury fonde donc son évaluation de l'entretien avec le candidat à partir des critères suivants :

- la capacité à mobiliser des connaissances ;
- la réactivité du candidat.

À propos des exercices sur des questions relatives à des outils mathématiques et/ou statistiques

Les remarques apportées l'année dernière restent d'actualité. Le jury rappelle l'importance d'une **culture mathématique** de base pour enseigner les SES, ce qui implique de préparer sérieusement cet aspect de l'épreuve (dans l'année et lors de la préparation). D'ailleurs, trop de candidats se sont présentés sans une véritable préparation et l'évaluation en mathématiques a donc, de nouveau, eu un caractère très discriminant, autant pour éviter à des candidats ayant échoué sur le reste de l'épreuve de perdre toute chance d'admission que pour pénaliser des candidats au niveau en SES mais fortement handicapés par l'évaluation de leurs compétences en mathématiques.

Par ailleurs, l'évaluation en mathématiques se fait sous la forme d'un entretien qui *porte, bien entendu, sur les réponses préparées par le candidat aux questions posées dans le dossier mais aussi, éventuellement, sur l'utilisation des outils mathématiques dans le cadre des documents fournis ou d'un exercice proposé pendant l'entretien.*

Il est important de rappeler que l'évaluation des compétences mathématiques et statistiques a pour objectif de :

- vérifier que le candidat maîtrise les concepts mathématiques jugés **indispensables** pour appréhender et enseigner les SES ;
- vérifier que le candidat est capable de donner du sens et de prendre du recul sur les calculs qu'il exécute ou qui lui sont présentés, de même que sur les données chiffrées dont il dispose dans le dossier.

Les mathématiques ne se réduisent donc pas à connaître et manipuler des formules. Le jury a valorisé les tentatives des candidats de répondre aux questions, y compris si elles n'ont pas été couronnées de succès, ainsi que la capacité à donner du sens aux nombres, calculs ou méthodes cités ou utilisés.

Lors de cette session, le jury a relevé de nombreuses difficultés dans la manipulation des outils mathématiques et statistiques, à savoir :

- sur la manipulation des probabilités, notamment en ce qui concerne l'utilisation ou l'illustration de la loi binomiale et de la notion de densité de probabilités. Le cas de la loi normale a été particulièrement mal traité ;
- trop de candidats ne maîtrisent pas la notion de coefficient multiplicateur et de taux de variation annuel moyen, alors même qu'ils ambitionnent de l'utiliser avec des élèves ! Il en est de même des notions de base comme l'écart-type les pourcentages (somme, comparaison...);
- au niveau de l'analyse, le jury rappelle qu'il est important de maîtriser le programme de mathématiques du secondaire, notamment de connaître les fonctions de référence, de savoir dériver et intégrer des fonctions usuelles pour déterminer un sens de variation ou calculer une valeur moyenne ;
- pour trop de candidats, la notion d'ajustement, que celui-ci soit affine, exponentiel ou logarithmique, n'est pas connue ou maîtrisée. Son importance en termes de modélisation n'est en général pas perçue ;
- très peu ont conscience ou connaissent la notion de fluctuation d'échantillonnage, ce qui est inquiétant en termes d'analyse de résultats d'enquêtes. Il est attendu de savoir construire un intervalle de confiance mais il est essentiel de savoir donner un ordre de grandeur d'un tel intervalle, à partir de la taille de l'échantillon ;
- les notions portant sur les suites, les graphes et les matrices ne sont pas à négliger vu leur importance dans la modélisation et la résolution des problèmes dans les domaines socio-économiques.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exercice de mathématiques et / ou statistiques à partir des critères suivants :

- les réponses à l'exercice ;
- la réactivité du candidat ;
- la capacité à mobiliser des connaissances et des savoir-faire ;
- la rigueur mathématique.

Exemples de sujets 2012

Exemple 1

Dans une revue, on peut lire : « On estime à 60,5% le pourcentage de Français partant au moins une fois en vacances dans le courant de l'année ».

Partie A

On désigne par X la variable aléatoire qui à chaque prélèvement de 100 personnes prises au hasard parmi la population française associe le nombre de personnes de ce prélèvement qui ne partent pas en vacances dans le courant de l'année.

1. Justifier que la loi de probabilité suivie par la variable X est une loi binomiale. On précisera les paramètres de cette loi.
2. Calculer l'espérance et l'écart type de la variable aléatoire X .
3. Calculer la probabilité que 45 personnes parmi les 100 ne partent pas en vacances dans le courant de l'année.

Partie B

On décide d'approcher la loi de la variable aléatoire discrète X par une loi normale Y , de paramètres $m = 39,5$ et $\sigma = 4,89$.

En utilisant cette approximation, calculer :

1. $P(44,5 \leq Y \leq 45,5)$;
2. $P(Y \leq 35,5)$. Interpréter cette dernière probabilité.

Exemple 2

On imagine un échange de population entre deux villes A et B à partir d'une année initiale telle que, chaque année, la ville A conserve 70 % de sa population et accueille 15 % de la population de la ville B.

Cet échange est stable sur une longue période.

On admet que la population totale des deux villes reste constante.

Soit $P_n = (a_n \ b_n)$ l'état de la répartition de la population de ces deux villes au bout de n années.

On s'intéresse à l'évolution de ces deux populations.

Première méthode :

1. Construire un graphe schématisant la situation.
2. Écrire la matrice M de transition de ce graphe.
3. Si à l'année d'observation initiale la répartition entre les deux villes est donnée par $P_0 = (0,4 \ 0,6)$ que deviendra la répartition de la population des deux villes les deux années suivantes ?
4. On recherche un unique état stable $P = (x \ y)$. Existe-t-il ? Si oui, le donner. Quelle signification lui donner ?

Deuxième méthode :

On admet que, pour tout entier $a_{n+1} = 0,55 a_n + 0,15$.

1. En supposant que $a_0 = 0,4$, donner l'expression de a_n en fonction de n .
2. Donner, si elle existe, la limite de a_n . Quelle interprétation peut-on en faire ?

Exemple 3

Monsieur Lagarde possède un portefeuille d'actions de trois sociétés différentes X, Y et Z. Le tableau suivant présente l'évolution de ce portefeuille entre 1997 et 2005 : il donne le cours des actions à différentes dates ainsi que les quantités d'actions détenues par monsieur Lagarde à chacune de ces dates. Les cours sont exprimés en euros.

Action	Cours au 31/12/1997	Quantité au 31/12/1997	Cours au 31/12/2002	Quantité au 31/12/2002	Cours au 31/12/2005	Quantité au 31/12/2005
X	15	10	28	25	20	
Y	34	20	35	15		20
Z	21	20	35	15		20

1. Donner la valeur V du portefeuille d'actions au 31/12/1997 (V_{1997}) puis au 31/12/2002 (V_{2002}).

En déduire l'indice élémentaire (base 100 : année 1997) de la valeur du portefeuille au 31/12/2002.

2. Donner le taux de croissance de la valeur du portefeuille entre 1997 et 2002, puis le taux de croissance annuel moyen sur cette période.

3. Donner les valeurs manquantes du tableau sachant que le taux de croissance des quantités de X entre 2002 et 2005 est de 20 %, le taux de croissance du cours de Y entre 2002 et 2005 est de 5 %, et que l'action Z représente 31 % de la valeur globale du portefeuille fin 2005.

4. Sachant que le taux d'inflation est en moyenne de 1,5 % par an sur la période 1997-2008, donner la valeur du portefeuille en 2005 en euros constants de 1997.

Exemple 4

Une entreprise a lancé sur le marché un produit informatique en 1990.

Une étude statistique a permis d'établir les taux des ménages équipés entre 1993 et 2002.

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Rang de l'année t_i	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Taux des ménages équipés y_i	0,20	0,22	0,32	0,34	0,38	0,43	0,48	0,49	0,53	0,60

Cette entreprise doit prévoir une reconversion dès que 90% des ménages seront équipés, c'est-à-dire dès que le taux des ménages équipés est égal à 0,9.

Pour faire cette étude prévisionnelle, elle envisage deux types d'ajustement.

A. Ajustement affine

1°) À l'aide de la calculatrice, donner une équation de la droite d'ajustement affine de y en t par la méthode des moindres carrés.

2°) Pourquoi cet ajustement ne permet-il pas d'effectuer des prévisions après l'année 2011 ?

B. Ajustement logistique

On suppose que la situation est modélisée par la fonction f , définie et dérivable sur $[0 ; +\infty[$

$$\text{par : } f(t) = \frac{1}{1 + 4e^{-0,2t}}.$$

Le nombre $f(t)$ donne en fonction du rang t de l'année, le taux des ménages équipés.

1°) Étudier les variations de f .

2°) On admet que la limite de f en $+\infty$ est 1. Interpréter ce résultat.

3°) On suppose que $f(t)$ est une approximation satisfaisante, au moins jusqu'en 2013, du taux des ménages équipés de ce produit informatique.

À l'aide de cette approximation, des résultats précédents de la partie B. et de la calculatrice, déterminer :

- le pourcentage des ménages équipés de ce produit informatique en 2008.
- l'année à partir de laquelle 90% des ménages seront équipés.

Deuxième partie

La comparaison des résultats avec la session précédente confirme que cette deuxième partie de l'épreuve est, dans l'ensemble, bien préparée par les candidats. Le nombre important de candidats admis ayant obtenu les notes 5 ou 6 suggère que le rendement d'un investissement raisonnable est élevé. Les questions ont porté sur des connaissances institutionnelles et factuelles fondamentales qui favorisent l'intégration des futurs nouveaux enseignants dans la vie de l'établissement. Ces savoirs sont nécessaires mais non suffisants. Ils doivent contribuer à la discussion des dispositifs et institutions, et non à l'adhésion de

principe aux transformations actuelles et passées du système scolaire, qui relève de l'opinion du citoyen et n'a évidemment pas sa place dans un concours de recrutement de la Fonction publique.

Certains candidats se sont judicieusement appuyés sur leur expérience en stage. Cependant, d'autres ont réussi sans forcément s'y référer.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé et de l'entretien à partir des critères suivants :

- la capacité à mobiliser et à maîtriser des connaissances ;
- la capacité d'adaptation ;
- la réactivité du candidat.

QUELQUES CONSEILS AUX CANDIDATS

Le **temps de préparation** de 3 heures est une contrainte réelle sur la prestation du candidat (exigences plurielles) qui en a gêné plusieurs. Certains ont regretté de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour préparer les trois volets de l'épreuve, ce sont alors souvent les questions relatives à des outils mathématiques et/ou statistiques qui n'ont pas été préparées. Cependant, certains sont parvenus au cours de l'épreuve, en étant éventuellement guidés, à faire l'exercice proposé. Nous pouvons conseiller aux candidats de répartir le temps de préparation au pro rata de l'importance respective de chacun des volets dans la durée de l'oral et d'aborder ce moment de l'oral de façon positive.

À propos de la 1^{re} partie, pour l'exposé

Les candidats doivent connaître les programmes en vigueur de Sciences économiques et sociales de la Seconde à la Terminale. On attend qu'ils fassent état d'une maîtrise approfondie des problématiques et savoir-faire qu'ils auront à enseigner. Dans ce but, ils pourront s'appuyer utilement sur les documents d'accompagnement publiés sur le site EDUSCOL pour les programmes du cycle terminal.

Attention, pour la session prochaine, il sera nécessaire de prendre en compte les nouveaux programmes de Terminale (enseignement spécifique, enseignements de spécialités).

À propos de la 1^{re} partie, pour l'entretien sur l'exercice sur des questions relatives à des outils mathématiques et/ou statistiques

Le jury invite les candidats à bien s'approprier le programme du concours et tient plus précisément à faire les remarques suivantes aux futurs candidats.

Un candidat ne doit pas hésiter à utiliser des schémas, des représentations ou des croquis pour donner du sens aux informations et/ou illustrer les méthodes à mettre en œuvre.

Comme précisé dans les rapports de jury précédents, le candidat doit maîtriser la calculatrice, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui des statistiques, des probabilités et du calcul matriciel. Outre les traitements numériques usuels, les candidats devaient être capables de fournir sur la calculatrice un tableau de valeurs d'une fonction et la courbe représentative d'une fonction dans une fenêtre bien adaptée au problème traité ; ils devaient savoir effectuer à la calculatrice toutes les opérations sur les matrices, et utiliser les fonctions statistiques, en particulier celles donnant les caractéristiques d'une série ou celles construisant un ajustement affine (coefficient de corrélation linéaire, équation d'une droite de régression). La calculatrice devait également pouvoir être utilisée comme outil de conjecture ou de vérification. Le jury a constaté, cette année encore, qu'une grande partie des candidats avait une maîtrise trop minimaliste de cet outil, alors même que celui-ci peut leur permettre de dépasser des difficultés d'ordre technique et les aider pour la résolution des problèmes posés. Même si l'utilisation de la calculatrice ne suffit pas pour résoudre un problème, le jury a valorisé toute utilisation pertinente de cet outil.

À propos de la 2^e partie

Le jury renouvelle les conseils formulés dans le rapport 2011 :

- une préparation sérieuse de cette question est nécessaire, elle implique une bonne connaissance du système éducatif mais aussi de s'informer sur les dispositifs récents, les grandes évolutions et les

problématiques actuelles. À cet égard, l'absence de connaissances relatives à la réforme du lycée (modalités et enjeux) a été préjudiciable aux candidats ;

- il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de connaissances mais également de réflexion sur les enjeux des différents aspects constitutifs de cette compétence. En effet, il ne s'agit pas de proposer un plan ou un discours type mais de montrer une réelle perception des engagements induits par le statut d'agent de l'Etat ayant la responsabilité d'élèves ;
- il est attendu du candidat qu'il prenne du recul par rapport au document support. Les mauvaises prestations s'expliquent en partie par la paraphrase du document.

EXEMPLES DE DOSSIERS

Dossier de sociologie

Première partie

Volet 1 : Épreuve d'explication de textes portant sur un dossier documentaire

Document n°1 : Emmanuel HENRY et Jean-Noël JOUZEL, « Les politiques de santé au travail au prisme de la sociologie de l'action publique », *Santé Publique*, 2008, Hors-série, Vol. 20, pp. 182-187.

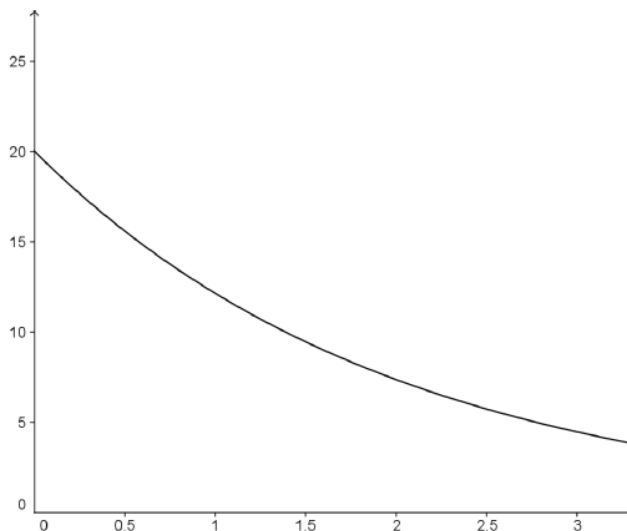
Volet 2 : Exercice portant sur des outils mathématiques et / ou statistiques

Matériel et documents mis à la disposition du candidat :

- Calculatrices graphiques et papiers millimétrés ...
- Critères d'approximation et tables des lois classiques

On se propose d'étudier la fonction f définie par $f(x) = 20e^{-0,5x}$ pour $x \in [0;3]$

La courbe ci-dessous représente la fonction f :



1) Etudier les variations de la fonction f .

Pour une étude de marché d'un produit, on a demandé à de nombreux acheteurs potentiels la quantité qu'ils désirent acheter suivant le prix du marché. On admet que $f(x)$ désigne le prix et que x désigne la quantité.

2) Démontrer que $\int_0^2 f(x)dx \cong 25,3$. On déterminera d'abord la valeur exacte.

3) Interpréter graphiquement cette intégrale.

4) On admet que la quantité $q = 2$ est la quantité d'équilibre. Comment est représenté le chiffre d'affaires engendré par la vente de cette quantité q au prix p sur le graphique ? Calculer le surplus des acheteurs.

Deuxième partie

Présentation de la situation

En tant que coordonnateur de l'équipe de professeur de SES dans votre établissement, vous êtes sollicité pour participer à un conseil pédagogique dont l'ordre du jour est de travailler à l'harmonisation de l'évaluation des enseignements d'exploration en classe de seconde. Dans la salle des professeurs, les débats sont déjà vifs sur cette question. Et certains professeurs envisagent de boycotter cette réunion qui, selon eux, vise à remettre en cause leur liberté pédagogique.

Questions :

1. Comment analysez-vous la situation ?
2. Les missions du conseil pédagogique sont-elles compatibles avec la liberté pédagogique de chaque professeur ?

Dossier d'économie

Première partie

Volet 1 : Épreuve d'explication de textes portant sur un dossier documentaire

- Document n° 1: Lionel RAGOT, Katheline SCHUBERT, « Réchauffement climatique : concilier efficacité et équité », *La Vie des idées*, 22 janvier 2010

URL : <http://www.laviedesidees.fr/Rechauffement-climatique-concilier.html>

- Document n° 2 : Jean-Paul FRANCOIS, Nadine MASSARD, Corinne AUTANT-BERNARD, Stéphane RIOU, « Innovation et développement local », INSEE, Document de travail, novembre 2001 (extrait)

http://www.insee.fr/fr/regions/picardie/default.asp?page=themes/Documents_de_travail/bassin-parisienn9/doctrav9.htm

- Document n° 3 : « Financement de la DNDR et exécution de la DIRD », *Tableaux de l'économie française*, édition 2011, INSEE.

Volet 2 : Exercice portant sur des outils mathématiques et / ou statistiques

Considérons trois secteurs industriels : les transports (noté T), le secteur énergétique (noté E) et le secteur de la construction (noté C). En observant durant un an les échanges les concernant, un statisticien a estimé les demandes marginales :

- Pour produire une unité de bien, le secteur C doit utiliser 0,2 unité de bien du secteur E , 0,4 unité de bien du secteur T et 0,1 unité de bien du secteur C lui-même ;
- Pour produire une unité de bien, le secteur T doit utiliser 0,1 unité de bien du secteur C , 0,1 unité de bien du secteur E et 0,3 unité de bien du secteur T lui-même ;
- Pour produire une unité de bien, le secteur E doit utiliser 0,5 unité de bien du secteur C , 0,3 unité de bien du secteur T et 0,1 unité de bien du secteur E lui-même.

1) Modéliser cette situation à l'aide d'un graphe en définissant précisément le sens donné aux flèches, puis déterminer la matrice A associée à ce graphe (en rangeant les sommets dans l'ordre alphabétique).

2) On note I la matrice identité carrée d'ordre 3.

On admet que l'inverse de la matrice $(I - A)$ est $\begin{pmatrix} 25/17 & 95/102 & 35/102 \\ 15/34 & 295/204 & 55/204 \\ 35/34 & 235/204 & 355/204 \end{pmatrix}$

On note $X = \begin{pmatrix} x_C \\ x_E \\ x_T \end{pmatrix}$ le vecteur de production de chacun des secteurs.

x_C , x_E , et x_T sont exprimés en millions d'unités.

Le niveau de production est supposé être déterminé par l'égalité de l'offre et de la demande.

a) On suppose que ces trois secteurs interagissent en économie fermée.
Montrer que X vérifie l'équation $X = AX$.

b) On suppose maintenant que ces secteurs doivent, en plus, satisfaire une demande fixe du grand public qui s'élève à 75 millions d'unités de bien pour le secteur C , 50 millions d'unités pour le secteur E et 80 millions d'unités pour le secteur T .
Déterminer l'équation vérifiée par X puis la résoudre.

Réalités et attentes

Souvent conçus au départ comme des programmes d'actions nouvelles venant s'ajouter à un enseignement inchangé, les projets d'établissement tendent aujourd'hui à planifier et à programmer sur une période moyenne de trois à cinq ans la politique suivie par les établissements scolaires. Ces projets concernent bien entendu en premier lieu les domaines qui relèvent de la responsabilité propre des établissements publics selon le décret du 30 août 1985 : la répartition des élèves en classes et groupes, l'utilisation des moyens d'enseignement, l'organisation du temps et de la vie scolaire, l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves, la formation continue des jeunes et des adultes, l'ouverture de l'établissement sur son environnement local, des sujets d'études complémentaires aux programmes nationaux, enfin l'action éducative. En second lieu, et de plus en plus souvent, ils embrassent également des domaines qui relèvent en principe de l'autorité centrale, notamment certains contenus d'enseignement, par le biais des moyens et des méthodes jugés les mieux appropriés à mettre en œuvre les normes pédagogiques nationales. Mais, selon les observations de l'inspection générale, ces projets ont en général du mal à ne pas se limiter à la vie scolaire, aux structures pédagogiques et aux actions complémentaires à l'enseignement, et à toucher aussi le cœur des enseignements disciplinaires.

Le succès relatif de cette politique n'est pas dépourvu d'une certaine ambiguïté. Pour ses défenseurs du « terrain », il s'agit de gagner en « autonomie », c'est-à-dire en liberté et en efficacité pédagogiques, tout en garantissant par contrat les moyens délégués. Pour ses promoteurs ministériels, l'enjeu est de mieux « piloter » le système, de le rendre plus efficient et réactif aux initiatives nationales, en privilégiant un management par les objectifs, les projets et les résultats plutôt que par les procédures et les moyens.

1. Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?
2. Quelle est son importance pour l'établissement ?
3. Pour quelles raisons un tel projet est-il un levier privilégié du pilotage des EPLE ?

EPREUVE ORALE DE LEÇON

Membres du jury : Denis AKAGÜL, Gildas APPERE, Emmanuel BUISSON-FENET, Jean-Yves CAUSER, Karine CHARLES, Annabelle DE CAUNA, Philippe DEUBEL, Nicole DUVERT, Anne-Marie DRAY, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Philippe MATHY, Philippe NOREL, François VEDELAGO.

Rapporteur : Philippe DEUBEL

Bilan statistique

Répartition des notes du CAPES

Nombre de candidats admissibles : 191

Nombre de candidats présents pour cette épreuve : 166

Nombre d'admis : 110

Notes sur 20	Nombre de candidats
Absent	24
Abandon	1
1	3
2	13
3	18
4	16
5	18
6	14
7	15
8	15
9	13
10	8
11	10
12	6
13	5
14	8
15	1
16	1
17	2

La moyenne obtenue à la leçon par les candidats qui se sont présentés est de 7,03. Elle s'élève à 8,59 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 3,74 pour l'ensemble des candidats ayant passé la leçon et de 3,45 pour les admis.

Les tableaux ci-après montrent la décomposition de la note globale de leçon entre la note de l'exposé (sur 12) et la note de l'entretien (sur 8).

Notes d'exposé sur 12	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absent	24	0
<1	3	0
>= 1 et < 2	19	4
>= 2 et < 3	31	8
>= 3 et < 4	30	23
>= 4 et < 5	20	15
>= 5 et < 6	20	19
>= 6 et < 7	18	17
>= 7 et < 8	13	12
>= 8 et < 9	7	7
>= 9 et < 10	3	3
>= 10 et < 11	2	2

Notes d'entretien sur 8	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absent	24	0
<1	3	0
>= 1 et < 2	33	11
>= 2 et < 3	37	17
>= 3 et < 4	34	26
>= 4 et < 5	21	19
>= 5 et < 6	19	18
>= 6 et < 7	10	10
>= 7 et < 8	9	9

Exposé	Entretien
Moyenne des présents : 3,94 Moyenne des admis : 4,85	Moyenne des présents : 3,09 Moyenne des admis : 3,75
Ecart-type des présents : 2,23 Ecart-type des admis : 2,06	Ecart-type des présents : 1,77 Ecart-type des admis : 1,72

Répartition des notes du CAFEP

Nombre d'admissibles : 21

Nombre de présents pour cette épreuve : 18

Nombre d'admis : 8

Notes sur 20	Nombre de candidats
Absent	3
1	2
2	2
3	2
4	2
5	1
6	2
7	1
8	2
9	0
10	1
11	1
12	1
13	0
14	1

La moyenne obtenue à la leçon par les candidats au CAFEP qui ont passé l'épreuve est de 5,94. Elle s'élève à 9,25 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 3,79 pour l'ensemble des candidats ayant passé la leçon et de 2,77 pour les admis.

Les tableaux ci-dessous permettent d'affiner ces observations.

Notes d'exposé sur 12	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absent	3	0
<1	2	0
>= 1 et < 2	2	0
>= 2 et < 3	3	0
>= 3 et < 4	2	0
>= 4 et < 5	3	3
>= 5 et < 6	2	1
>= 6 et < 7	0	0
>= 7 et < 8	2	2
>= 8 et < 9	2	2

Notes d'entretien sur 8	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absent	3	0
<1	2	0
>= 1 et < 2	5	0
>= 2 et < 3	4	2
>= 3 et < 4	5	4
>= 4 et < 5	0	0
>= 5 et < 6	1	1
>= 6 et < 7	1	1

Exposé	Entretien
Moyenne des présents : 3,72 Moyenne des admis : 5,88	Moyenne des présents : 2,22 Moyenne des admis : 3,38
Ecart-type des présents : 2,44 Ecart-type des admis : 1,69	Ecart-type des présents : 1,47 Ecart-type des admis : 1,32

Déroulement et règles de l'épreuve

Après avoir tiré un sujet, le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures, durant lequel il a accès aux ouvrages de la bibliothèque, qui sont le plus souvent des ouvrages de base permettant de l'aider à traiter le sujet proposé. Les sujets de leçon sont à dominante économique ou sociologique. Si le sujet est à dominante économique, l'épreuve sur dossier proposée au candidat sera à dominante sociologique, et inversement.

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter son exposé pendant une demi-heure devant une commission composée de trois membres. Un exposé trop court est pénalisé. Cet exposé est suivi d'un entretien d'une durée de trente minutes (voir plus bas).

L'exposé est noté sur 12 et l'entretien sur 8. Un exposé insuffisant peut donc être partiellement rattrapé au moment de l'entretien. Par ailleurs, pour assurer l'équité entre les candidats, le jury tient compte du degré de difficulté du sujet dans ses attentes, et donc dans sa notation.

Attentes du jury et conseils aux candidats

Remarques générales

L'épreuve s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. En conséquence, le candidat doit respecter certaines normes de comportement et de présentation : la désinvolture dans la tenue vestimentaire ou dans la façon de s'adresser au jury n'est évidemment pas de mise dans cette circonstance. Par ailleurs, le métier d'enseignant étant un métier de communication, on ne saurait trop conseiller aux candidats de s'entraîner à respecter les règles élémentaires en ce domaine : veiller à être clair et audible, s'adresser toujours à l'auditoire, ménager des transitions par des ruptures de ton qui permettent de repérer les temps forts de la démonstration, ne pas trop lire ses notes. Sur ce dernier point, le candidat doit être conscient qu'une lecture exhaustive des notes prises est bien souvent fastidieuse, et exprime aussi une communication défaillante. Il faut, au contraire, soigner l'acte de communication en utilisant ces notes comme points de repère, et en procédant aux développements intermédiaires en regardant les membres du jury. Certes, le jury n'est pas une classe, mais il est nécessaire de comprendre, de manière générale, que c'est en regardant l'auditoire que l'on vérifie que ce qui est dit est compris de tous.

L'exposé

Pour réaliser un bon exposé, il convient tout d'abord de bien utiliser le support pédagogique mis à la disposition des candidats, à savoir le tableau. Or, bien souvent, ce tableau est utilisé exclusivement pour y consigner le plan suivi et quelques noms d'auteurs. Certes, il est bon que le jury puisse voir le plan proposé par le candidat (à cet égard, il est cependant inutile d'écrire tous les détails du plan : certains candidats consacrent, en effet, de nombreuses minutes à cette écriture, en tournant le dos au jury, et perdent de ce fait un temps précieux...). Mais l'essentiel est cependant que le tableau soit mis au service de la clarté de la communication pédagogique : il serait utile que les candidats apprennent à s'en servir en tant qu'auxiliaire de cette communication, pour illustrer des mécanismes, réaliser des schémas d'implication, noter des chiffres significatifs, etc.

La réussite de l'exposé suppose que le sujet soit compris et bien délimité. Il est essentiel de lire très attentivement le libellé, et de prendre un temps significatif pour questionner les termes retenus par le jury, en ne perdant pas de vue que chaque mot a son importance. C'est à cette condition que le candidat pourra mieux cerner l'étendue du sujet, le délimiter, mobiliser ses connaissances, et s'appuyer aussi sur les ouvrages de la bibliothèque. Ce moment de réflexion initiale est capital. Trop souvent, les candidats se précipitent sur les livres ou revues mis à leur disposition sans avoir fait cet effort réflexif, ce qui conduit à des exposés monotones où l'effort de problématisation est insuffisant, et les connaissances exposées non maîtrisées. L'analyse approfondie des termes du libellé permettra aussi d'éviter les prestations hors-sujet, qui proviennent le plus souvent d'une inversion de la problématique, d'une extension ou d'une restriction excessive du champ d'étude, d'une interprétation trop hâtive des termes proposés.

Enfin, il n'y a pas d'exposé réussi si la structuration de celui-ci est défaillante. Sur le plan formel, cet exposé doit comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties équilibrées, une conclusion. L'introduction se décompose en plusieurs éléments indispensables : une situation du sujet qui montre l'intérêt de l'étude, une analyse des termes qui ne se limite pas à la récitation de définitions mais qui débouche sur une problématique, une délimitation spatiale et temporelle justifiée, et une annonce de plan explicite. Dans la conclusion, s'il n'est pas inutile que le candidat résume les temps forts de sa démonstration, il est surtout très important qu'une réponse personnelle à la question posée soit apportée, réponse soutenue par l'argumentation développée au cours de l'exposé. Le développement, qui constitue le cœur de l'exposé, doit impérativement présenter de la cohérence et se dérouler suivant un plan logique, progressif, en relation avec la problématique. Une argumentation de qualité suppose non seulement que soient mobilisées des connaissances à la fois empiriques et théoriques, mais aussi qu'elles soient présentées de façon claire. A cet égard, le jury insiste sur la nécessité de relier les théories aux faits et met

en garde les candidats contre les exposés qui se transforment en un catalogue d'auteurs. Un bon exposé est un exposé qui se réfère aux faits et aux données chiffrées pour présenter des situations que les analyses théoriques permettent ensuite d'éclairer, et qui explicite aussi les processus, mécanismes et canaux de transmission des phénomènes.

L'entretien

L'entretien, qui est d'une durée de trente minutes, permet tout d'abord de revenir sur l'exposé du candidat, de demander des éclaircissements ou des approfondissements, et de fournir aussi l'occasion de rectifier certaines erreurs éventuellement commises. Cet entretien permet ensuite de sonder, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat sur les concepts, outils et méthodes de la discipline d'enseignement, ainsi que sur la connaissance des grands faits économiques et sociaux. Lorsque le sujet est à dominante économique, le jury ne manque pas en fin d'entretien de poser quelques questions de sociologie, et inversement.

Les questions posées par le jury sont de difficulté graduée et s'inscrivent dans les différents champs constitutifs des sciences économiques et sociales. Pour s'y préparer, les candidats doivent étudier soigneusement les programmes de Seconde, Première et Terminale, sans négliger les enseignements de spécialité.

Annexe : sujets de leçon

La santé est-elle une marchandise comme les autres ?

Information et marchés financiers.

Y a-t-il une « dictature » des marchés financiers ?

Crise des finances publiques : que peut apporter l'Union européenne ?

A quoi servent les banques ?

Peut-on avoir une monnaie sans Etat ?

Quelle gouvernance économique européenne ?

Le rôle du FMI face à la mondialisation.

Le régionalisme économique, substitut ou complément au multilatéralisme ?

Délocalisations et stratégies d'entreprise.

Création monétaire et inflation.

Le dilemme inflation-chômage est-il toujours d'actualité ?

Innovations et concentration.

Innovations et concurrence.

Doit-on réguler les firmes transnationales ?

Consommation et épargne.

Schumpeter reste-t-il d'actualité ?

Démographie et développement.

Les facteurs démographiques de la croissance.

La désindustrialisation est-elle inéluctable ?

Services et croissance.

La gouvernance économique des entreprises.

Quels rôles jouent les prix dans une économie de marché ?

Les déterminants économiques du salaire.

Doit-on craindre un euro faible ?

A quoi servent les sociologues ?

La sociologie est-elle utile ?

Quelle place pour les statistiques dans la démarche sociologique ?

Sociologie et idéologie.

Savoirs sociologiques et représentations sociales.
Le sentiment amoureux, un objet pour la sociologie ?
La délinquance juvénile.
Normes et déviance.
Adolescence et addictions.
Socialisations et groupes sociaux.
Les générations sont-elles en conflit ?
Comment évoluent les liens entre générations ?
La place des croyances dans les sociétés contemporaines.
Religion et société.
Les approches sociologiques du chômage.
Pratiques sportives et milieux sociaux.
Les coûts de la mobilité sociale.
Quelles mobilités sociales en France aujourd'hui ?
Le don a-t-il encore une place dans nos sociétés ?
Quels sont les déterminants du vote ?
Quels rôles pour les médias dans une démocratie ?
Les transformations de la participation politique.
Hérite-t-on de ses opinions politiques ?
Qu'est-ce qu'être protégé ?
Qu'est-ce qu'être wébérien ?
Violence et société.
Peut-on parler de classes moyennes ?
Les ouvriers forment-ils encore une classe sociale ?
La fin des ouvriers ?
La place du syndicalisme en Europe.
Employés et classes populaires.
Comment expliquer le développement des associations ?
Engagements et associations.
Peut-on encore parler de ruralité ?
Socialisation et réseaux sociaux.
Multiculturalisme et laïcité.
Qu'est-ce qu'une société laïque ?
Identités et reconnaissance.
La mobilité intragénérationnelle.
La mobilité, une affaire de famille ?
Marginalité et contre-culture.
Sous-cultures et cohésion sociale.
La souffrance, un objet pour la sociologie ?
Les paradigmes en sociologie.
Corps et société.
La place des seniors dans les sociétés contemporaines.
Que mesure le PIB ?
Quels instruments économiques pour réguler la pollution ?
Faut-il réglementer les monopoles ?
La crise des dettes publiques en Europe.
L'Euro peut-il disparaître ?
Existe-t-il un taux maximal de prélèvements obligatoires ?
L'économie sociale et solidaire est-elle une réponse à la crise ?
Existe-t-il plusieurs formes de capitalisme ?
La réduction des inégalités de revenus favorise-t-elle la croissance économique ?
L'économie est-elle une science comme les autres ?
Science économique ou sciences économiques ?

Faut-il supprimer le salaire minimum ?
 Faut-il augmenter les bas salaires ?
 La concurrence des pays à bas salaires est-elle responsable du chômage des pays développés ?
 L'hétérodoxie en économie.
 Comment expliquer les inégalités salariales ?
 La politique budgétaire est-elle toujours efficace ?
 A quoi sert l'impôt ?
 Faut-il réduire les déficits publics ?
 Développer la concurrence, est-ce l'intérêt des consommateurs ?
 A quoi servent les marchés financiers ?
 Comment expliquer les écarts de croissance entre pays développés et pays émergents aujourd'hui ?
 La crise économique depuis 2007 donne-t-elle raison à Keynes ?
 L'éducation, un bien comme les autres ?
 Comment expliquer les inégalités d'insertion des femmes sur le marché du travail ?
 L'Etat peut-il corriger les défaillances du marché ?
 Peut-on lutter efficacement contre la pauvreté dans les pays en développement ?
 Pourra-t-on financer nos retraites ?
 L'échange international favorise-t-il la convergence des économies ?
 Quelle est l'efficacité du keynésianisme en économie ouverte ?
 Les banques centrales doivent-elles demeurer indépendantes ?
 La recherche du développement durable remet-elle en cause la croissance ?
 Dans quelle mesure des taux d'intérêt faibles sont-ils favorables à la croissance économique ?
 L'impôt est-il efficace ?
 Incitations et emploi.
 Investissement et croissance.
 L'équilibre budgétaire : une priorité ?
 Le travail est-il une marchandise comme une autre ?
 Progrès technique et organisation du travail.
 Le niveau de l'épargne peut-il nuire à l'activité économique ?
 Comment mesurer le développement ?
 Le profit dans l'analyse économique.
 La concurrence est-elle toujours souhaitable ?
 L'indemnisation des chômeurs entretient-elle le chômage ?
 La protection de l'emploi nuit-elle à l'emploi ?
 Quelles sont, aujourd'hui, les marges de manœuvre de la politique conjoncturelle ?
 Faut-il augmenter ou réduire le temps de travail ?
 L'épargne est-elle un préalable à la croissance économique ?
 Salaire et productivité.
 Peut-on redistribuer de façon juste et efficace ?
 Faut-il alléger les charges sociales sur les bas salaires ?
 Politique active et politique passive de l'emploi.
 La fiscalité peut-elle être juste ?
 Les gains de productivité sont-ils facteur de chômage ?
 La diminution de l'intervention de l'État est-elle source de croissance économique ?
 Le PIB constitue-t-il un indicateur pertinent pour rendre compte de l'état économique d'un pays ?
 Le partage de la valeur ajoutée depuis 1945.
 Les minima sociaux et le retour à l'emploi.
 Faut-il accroître la production de biens publics ?
 La mondialisation est-elle irréversible ?
 La réforme du système de retraite par répartition en France.
 La mondialisation peut-elle être régulée ?
 Pourquoi faut-il éviter la déflation ?
 Que nous apprend la réussite chinoise ?

Peut-on faire de la sociologie sans recourir à l'histoire ?
Sociologie et déterminismes sociaux.
La sociologie est-elle déterministe ?
Sociologues et journalistes exercent-ils le même genre de métier ?
Problèmes sociaux, problèmes sociologiques.
Que signifie avoir de bonnes raisons pour agir ?
Que reste-t-il de la sociologie de Pierre Bourdieu ?
L'*habitus* : un concept opératoire ?
Qu'est-ce qu'un objet sociologique ?
Le raisonnement sociologique.
A quoi sert la sociologie ?
A quoi sert un idéal-type ?
La famille est-elle encore une institution ?
Comment expliquer la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes dans les sociétés démocratiques ?
Quel est l'intérêt du concept de genre en sociologie ?
Identités sexuelles, identités sociales.
Peut-on encore parler de domination masculine ?
La socialisation limite-t-elle le changement social ?
Quelle place pour l'individu dans le processus de socialisation ?
L'individu est-il multiple ?
L'âge est-il une variable sociologique pertinente ?
La jeunesse n'est-elle qu'un mot ?
Socialisation familiale et réussite scolaire.
A quoi sert l'école ?
Crise urbaine et intégration sociale.
Ségrégation spatiale, ségrégation sociale.
Qu'est-ce qu'un pauvre ?
Les inégalités sont-elles compatibles avec l'idéal démocratique ?
Les inégalités sociales changent-elles de forme ?
Le travail des femmes.
Travail et loisirs.
Peut-on encore parler de « culture légitime » ?
Les pratiques culturelles sont-elles encore régies par des logiques de distinction ?
Pratiques culturelles et stratification sociale.
Les cadres : une élite ?
La mobilité sociale n'est-elle qu'une illusion ?
Le déclassement : une réalité ?
Assiste-t-on à un retour du religieux ?
Qu'apporte la sociologie à la compréhension de l'acte de consommation ?
En quoi le marché est-il une institution sociale ?
Le concept de « nouveau mouvement social » est-il pertinent ?
Pourquoi militer ?
L'électeur est-il rationnel ?
La crise du syndicalisme.
A quoi servent les sondages ?
Qu'est-ce que l'opinion publique ?
Régimes autoritaires et totalitarisme.
Comment peut-on expliquer l'abstention ?
Pourquoi obéit-on ?
A quoi servent les partis politiques ?
Etat et nation.
Qu'apporte la sociologie à la compréhension de l'entreprise ?